

---

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>









11859

Jc. 8. 1 / 252

faire no. 324009  
qui doit probablement  
aller a la page

356



B

11859

132

~~ESSAI~~

HISTORIQUE

SUR

LES DIFFERENTES SITUATIONS

DE LA FRANCE.



803514 216

# ESSAI

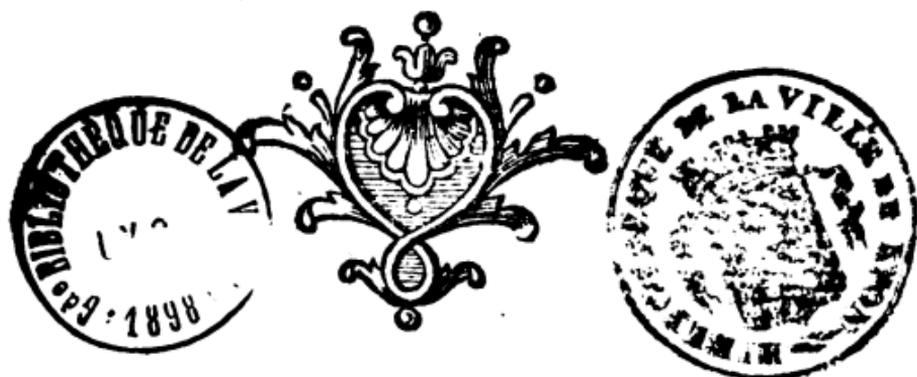
## HISTORIQUE

*Sur les différentes situations de la France ,  
par rapport aux Finances sous le Regne  
de Louis XIV. & la Regence du Duc  
d'Orléans.*

PAR M. DEON DE BEAUMONT.

---

*Subsidia belli , ornamenta Pacis.*



A AMSTERDAM,  
Aux dépens de la Compagnie.

---

M. DCC. LIII.





## PRÉFACE.

**L**E Regne le plus long, & le plus glorieux dont l'Histoire ait jamais orné ses fastes, est en même-tems le plus inconcevable pour ceux qui examinent les événemens dans leur source. La France, ce Royaume fertile & peuplé ; mais renfermé dans des bornes bien étroites, si l'on considère la gran-

22 deux

leur dont a joui Louis  
 XIV, & tout ce qui s'est  
 exécuté pendant le cours  
 de sa vie ; fournit aux frais  
 de cinquante ans de guerre  
 & de plus de soixante ans  
 de magnificence. La Fran-  
 che-Comté, l'Alsace, & la  
 Flandre étoient encore fou-  
 mises à des Puissances enne-  
 mies, une acquisition plus  
 importante, toujours enviée  
 par ce Monarque, & reser-  
 vée à son Successeur, la  
 Lorraine n'avoit point en-  
 core arondi cet Etat, ni  
 augmenté

## P R E F A C E.      9

augmenté les revenus, & déjà des armées plus nombreuses que toutes celles qu'on avoit vues jusqu'à lors, avoient forcé la Hollande d'implorer la clémence du Vainqueur, & de se soumettre aux loix qu'il dictoit à Nimégue. Notre Marine anéantie étoit resuscitée presque en un instant, nos Vaisseaux Marchands remplissoient les Ports étrangers, pendant que nos Vaisseaux de guerre arrachotent aux Anglois

vj *PREFACE.*

glois l'Empire des Mers.

Verfailles s'élevoit au milieu d'une colline arride. Les Arts appellés du fein de l'Italie avoient enfanté mille chef-d'œuvres. Le Louvre destiné à être la demeure auguste des Rois, sembloit vouloir enlever aux autres Nations le sceptre de l'Architecture, & son Perystile trop peu connu des François effaçoit tous les monumens étrangers.

Un Edifice superbe ( 1 )

---

(1) Les Invalides.

Étoit seul en état de lui disputer cet avantage ; mais on oublioit les beautés de l'Art , lors qu'on pensoit qu'il étoit consacré à assurer des jours heureux aux citoyens qui avoient versé une partie de leur sang pour la Patrie. Cet accord de la gloire & de l'humanité , ce triomphe supérieur aux plus grandes Victoires , paroissoit absorber toute autre mérite. Enfin les plaisirs marchaient par - tout avec la splendeur du Monarque.

*Si*

Si l'on considère les défâtres qui suivirent ces triomphes , la Ligue formidable de toute l'Europe conjurée contre un seul Royaume , les forces qu'il fallut lui opposer ; si l'on pense que Louis XIV. eut à la fois jusques à cinq cens cinquante mille hommes sur pied ; on concevra moins encore comment un Royaume , qui même de nos jours , & malgré ses augmentations , passera toujours pour médiocre en étendue , a pû fournir

fournir de quoi placer un Bourbon sur le Thrône de Charles-Quint, soutenir les malheurs inévitables d'une minorité, & reparoitre encore plus florissant que jamais. Tous ces faits que l'Histoire recueille avec avidité, deviennent un énigme impénétrable, si l'on ne s'attache à connoître les ressorts qui firent mouvoir toute cette grande machine.

Les Rois riches autre fois de leurs seuls Domaines, ne le sont aujourd'hui que

x *P R E F A C E.*

que de l'abondance de leurs  
sujets. (1) Cette Richesse  
que

---

(1) La richesse d'un Etat soit Démocratique , soit Aristocratique , soit Monarchique , ne consiste que dans le nombre des habitans , la culture des terres , le travail industriel & le commerce. Les peuples font donc toute la richesse du Roi ; c'est-là qu'est son véritable trésor ; mais ce trésor est bien-tôt épuisé , si on n'a pas une attention perpétuelle à leur procurer les moyens de le remplir , en favorisant le commerce & la consommation ,

que l'on appelle les Finances est le nerf des Etats ;  
&

---

mation, & en repoussant le traitant & l'usure : car c'est le commerce & la consommation qui fournissent aux peuples les moyens de payer. Si l'un & l'autre diminuent, leurs moyens de payer diminuent aussi dans le même rapport. Dès-là toute opération de finance nuisible au commerce est pernicieuse. Elle produit dans l'Etat le même désordre, que la conduite de celui qui vit sur son capital, produit dans son propre bien.  
*Dutot.*

*xij*      **PREFACE.**

& c'est dans leur administration qu'il faut chercher la source des grandes opérations, la force, la grandeur, la foiblesse & la décadence des Royaumes. Eclairé par ce flambeau, le regne de Louis XIV. fécond en prospérités & en malheurs, rentre dans l'ordre naturel, & le concours des effets avec leurs causes, y répand une lumière qui réjouit le Lecteur en même-tems qu'elle l'instruit.

C'est

## P R E F A C E xiiij

C'est dans cette vûe que je hazarde de présenter au public cet Essai Historique, concernant les Finances sous le regne de ce Monarque, & sous la Regence de M. le Duc d'Orléans. Une main plus habile auroit creusé plus avant; avec plus de science, elle y auroit mis plus de détails, mais aussi plus de sécheresse. Moins jaloux d'être profond que d'être utile, je n'ai travaillé que pour le plus grand nombre des Lecteurs

teurs

teurs , & mon unique but est de les mettre à portée de lire avec fruit l'Histoire d'un Regne qui sera toujours mémorable à la Nation & aux Etrangers.

Je ne parlerai point du stile que j'ai employé , ni de l'ordre que j'ai suivi , le Public a seul le droit d'en décider. Prévenir son Jugement , c'est lui demander une grace qu'il n'accorde jamais , ou lui faire des promesses que trop souvent on ne lui tient pas.

**ESSAI**



# ESSAI HISTORIQUE SUR

LES DIFFERENTES SITUATIONS  
DE LA FRANCE;

*Par rapport aux Finances sous le  
Regne de Louis XIV. & la Ré-  
gence de M. le Duc d'Orléans.*

---

PREMIERE PARTIE.

**L**A nécessité d'une bon-  
ne administration dans  
les Finances de toutes sortes  
de Gouvernement, & la diffi-  
culté d'y réussir, sont du nom-  
A bre

bre de ces vérités qui se démontrent d'elles-mêmes, & auxquelles l'expérience de plusieurs siècles n'ajoute rien. Mais de tous les Royaumes & de tous les Etats, la France est sans contredit celui où cette nécessité & cette difficulté sont montées à leur plus haut période. L'entretien du Souverain, les frais de la guerre & de la paix, l'exercice de la Justice distributive, la subsistance des peuples, le commerce, les arts, & les talens sont autant de branches de cette immense administration. Un flux & reflux perpétuel porte sans cesse les revenus du Royaume vers le Prince, & les

les ramene ensuite vers les sujets qui s'enrichissent , en contribuant à sa grandeur & à son éclat. C'est peu de fournir aux dépenses de l'Etat par un tribut imposé sur tous ses membres ; c'est peu d'établir l'équilibre entre les contributions que payent les sujets , & les facultés de chaque particulier ; il faut encore entretenir, augmenter, soutenir ces facultés ; remédier à tous les défordres , quelques fois même à ceux de la nature , & ouvrir de nouvelles routes au génie , à l'activité, à l'industrie. Jamais les Finances , dans aucun Etat, n'ont renfermé des objets si vastes & si compliqués.

A 2      En

En effet dans les tems les plus brillans de la République Romaine ; lorsqu'elle n'avoit pour bornes de sa domination que des peuples dont elle connoissoit à peine les noms ; le trésor public étoit alors tout ce qu'on appelloit les Finances. Les dépouilles des peuples vaincus, les tributs fournis par les Provinces ou par les Rois tributaires en formoient l'essence ; les Officiers chargés d'y présider étoient plutôt deux Trésoriers que deux Ministres. Rome pendant près de 350 ans ne paya point ses soldats. (1) La Justice

---

(1) Les troupes Romaines ne commencerent

tice y fut dans tous les tems  
confiée à des Magistrats, qui  
par

---

mencerent à recevoir de solde qu'au  
sujet de la guerre de Veïes, l'an 347.  
après la fondation de Rome, sous le  
Tribunat Militaire de *P. Cornelius Ru-*  
*tilus*, de *Cn. Cornelius Cossus*, de *L.*  
*Valerius Potitus* & de *N. Fabius Am-*  
*bustus*. Fast. Cap.

Chaque Général se regardoit com-  
me un dépositaire fidèle des dépouilles  
de l'ennemi. Les richesses de Carthage,  
de la Sicile, des villes d'Asie, de la  
Macédoine, & des autres Provinces  
conquises, furent portées dans le tré-  
sor public.

Dans ces siècles heureux, les Dicta-  
teurs & les Consuls, contens de s'en-  
richir de gloire, ne songeoient qu'au  
bien de la République, & ignoroient  
l'art de s'approprier ces richesses.

*Tit. Liv.*

A 3

par leur fortune , étoient en état d'être équitables gratuitement. On ignoroit jusqu'au nom même des impôts que la constitution de notre Gouvernement emporte nécessairement avec elle.

Ainsi quelque médiocre qu'étoit la France , par rapport à la vaste étendue de l'Empire Romain, qui avoit envahi presque tout l'univers , le Gouvernement des Finances y exige des lumieres , & un génie supérieur à celui des Magistrats que Rome chargea de cette fonction , & dont la fidélité & l'exactitude étoit le seul mérite nécessaire. De leur sage administration dépend la grandeur

deur du Monarque , & le bonheur des fujets. Les divers révolutions des Finances sous le regne de Louis XIV. font les époques de fes triomphes & de la félicité des peuples , de fes défastres & de leurs calamités. Cette réflexion reçoit encore un nouveau lustre , par les victoires de son fucceffeur. De grands ou de médiocres Généraux ne font pas toujours la feule caufe des fuccès ou des revers ; c'eft en partie dans l'influence du grand ou du foible miniftère , qu'il en faut chercher la fource. Quelque formidable que foit la Nation , lorsqu'elle eft commandée par fon Roi , &

A 4 par

par un Roi aimé ; quelque capacité , quelque mérite qu'ayent eu ses Généraux, on se souviendra toujours que la guerre de 1741. a été soutenue avec éclat pendant huit ans sans vuide ni discredit.

Mais si dans ce haut point de gloire & de travaux fatigans, le Ministre des Finances peut rendre sa carrière la plus illustre, il est en même tems le plus exposé aux murmures & aux plaintes. S'il s'en élève dans toutes sortes de Gouvernemens, elles sont toujours plus ordinaires, & en apparence mieux fondées dans le Monarchique où les ressorts de l'administration sont cachés

aux

aux yeux des Sujets , où le peuple ignore les besoins & les charges de l'Etat ; & n'est jamais admis à connoître , ni à décider les motifs , le choix, les inconvéniens , ou l'emploi des différens subsides.

On a souvent agité lequel de tous les Gouvernemens étoit le plus avantageux. Un heureux préjugé fait pancher naturellement vers celui dans lequel on est né , & cette inclination favorable n'empêche pas néanmoins qu'on ne s'en plaigne. Les Anglois vantent beaucoup leur Gouvernement chez les étrangers , & le déchirent chez eux. La liberté sur ce point a passé jusqu'à la licence.

licence. Cette licence de murmurer, & l'impunité de l'exagération des maux publics, y fait une partie du bonheur. (1) Mais malgré les plaintes souvent outrées de la multitude, qui n'apperçoit que la privation actuelle des deniers qu'elle est obligée de fournir & qu'elle ne sçait point calculer avec les biens qu'elle en reçoit tous les jours, on doit être persuadé que chaque forme d'Etat a ses inconvéniens & ses avantages. (2)

La

---

(1) En Angleterre, dans les tems même les plus florissans, il est très-ordinaire de voir courir dans le public des brochures & des espèces de Manifestes qui démontrent la ruine prochaine de l'Etat.

(2) Esprit des Loix.

La Suisse ne paye aucuns tributs ; mais un habitant de ses montagnes stériles, paye quatre fois plus à la nature qu'un Turc au Sultan.

Je crois cependant qu'après un mur examen & sans être soupçonné de prévention, on peut décider que le Gouvernement Monarchique, image de celui qu'un pere exerce dans le sein de sa famille, approche le plus de la nature, & qu'il est plus proportionné aux besoins des hommes.

On ne sauroit disconvenir qu'un Prince qui se trouve maître absolu dans ses Etats, ne puisse se procurer à lui & à  
ses

ses sujets des avantages encore plus considérables que ceux que présente toute autre forme de Gouvernement. Pourvû qu'un tel Prince soit persuadé que le bien des peuples & le sien est inséparable, & qu'il ait attention à se choisir des Conseils & des Ministres éclairés, on verra fleurir l'abondance, le commerce & le crédit que produit toujours la bonne administration.

La France est incontestablement de tous les Royaumes , celui qui peut le plus contribuer à la richesse du Prince & des peuples. La fertilité des terres, l'industrie des habitans ; & leur entière soumission

mission pour le Roi , nous donne la supériorité sur tous les autres Etats ; rien ne peut enfin mieux faire connoître ses ressources & ses forces , que le précis qu'on se propose de donner ici , le plus succinct qu'il sera possible de la marche & du progrès des Finances , depuis que Louis XIV. monta sur le Trône jusqu'à la mort de M. le Duc d'Orléans ; sous le Gouvernement duquel elles essuyèrent la révolution la plus considérable.

Pendant les premières années de la Regence d'Anne d'Autriche , ( 1 ) & au milieu

1643.  
Regence  
d'Anne  
d'Autriche.

---

(1) La Regente Anne d'Autriche, Infante

des désordres inévitables d'une minorité ; les Finances éprouverent plusieurs secousses dont le contre-coup parut ébranler le Thrône.

1643.  
M. d'Eme-  
ri.

D'Emeri (1) Italien de nation,

---

fante d'Espagne & Reine Douairiere de France, fit revivre la mémoire de la célèbre Blanche de Castille Mere & Tutrice de Saint Louis. Si tous les Historiens ne conviennent pas de son habileté dans le Gouvernement , du moins tous s'accordent à lui donner le bel éloge de la meilleure Reine du monde. *Hist. de France.*

(1) Emeri , Italien d'origine , & de médiocre naissance , suppléoit à ces défauts par son intelligence , par son application

tion, Contrôleur Général, & depuis Sur-Intendant avec de la fermeté & de l'invention, n'avoit dans l'exécution, ni génie ni amour pour le peuple. Une foule d'Edits Burfiaux épuisoit les sujets, sans que le  
 Ministre

---

application & par sa fermeté : mais trop fier & trop dur, il fallut qu'il cédât à l'orage que ses levées exorbitantes avoient causé, & que la Reine & le Cardinal lui ôtassent une charge qu'il exerçoit avec trop de violence & d'oppression. Il fut exilé en Bourgogne en son Château de Tanlai, où il dépensa en édifice une grande partie des biens qu'il avoit acquis pendant son administration.

Ministre prît aucunes précautions pour réparer , par la circulation & le commerce les pertes qu'ils faisoient. Le peuple de son côté exagéroit trop ses disgraces, & peu d'accord avec lui-même , sembloit ignorer la guerre formidable qui mettoit en feu toutes les frontieres. On applaudissoit au Vainqueur de Rocroy & de Fribourg ; des victoires éclatantes avoient porté l'allégresse dans tous les cœurs ; mais on auroit voulu que tous ces grands efforts n'eussent rien couté à la nation. Le dépit d'y contribuer autant que la forme des contributions

tions (1) plongea le peuple dans la fédition, & dans une révolte qui ne dura & ne fut impunie, que parce qu'elle étoit ridicule. D'Emeri sacrifié à l'indignation publique, exilé dans ses terres & remplacé par le Maréchal de la Meilleraye fut rappelé une seconde fois au Ministère ; où il montra un peu plus de bonne volonté pour le peuple ; mais il ne survécut pas longtemps à son rappel, & sa charge passa entre les mains de  
M.

1648.  
M. de la  
Meilleraye

---

(1) Il regnoit alors en général dans la Finance, autant de préjugés & d'ignorance que dans la Philosophie.

1651. M. de la Vieuville, qui mourut dans la première année de son administration. Messieurs de Servient & Fouquet lui succéderent sous le titre de Directeurs de Finances ; à la tête desquelles ce dernier se trouva seul dans la suite sous le nom de Sur-Intendant. Il fut l'un des plus généreux Ministres, & des plus malheureux hommes qui ayent jamais été. Malgré les déclamations violentes des Historiens du tems, & leurs plaintes outrées, on ne peut nier que les Finances prirent une forme nouvelle, & commencèrent à fleurir sous ces Ministres. Si elles ne furent point portées à un si haut point que

que celui où elles le furent depuis, du moins comme elles étoient gouvernées sur de solides principes ; l'administration, si l'on en excepte certains tems de crise, n'en étoit ni difficile pour le Gouvernement, ni dure pour les Sujets ; rien n'en avoit encore banni le mouvement, l'harmonie & la circulation.

Les divisions intestines (1) Ministère  
du Cardinal  
Mazarin,  
qui

---

(1) Les mécontents du Gouvernement n'osant attaquer la Majesté Royale, s'en prirent au Ministre.

Voyez sur les motifs & les événemens de cette petite guerre civile, *l'Hist. de Louis XIV.*

B 2 *Lettre*

qui agiterent cette Régence ;  
& dont la jalousie & la haine  
contre le Cardinal Mazarin (1)  
furent

---

*Lettre de Wicquefort du 24 Janvier  
1648.*

*L'Histoire de la Fronde.*

*Mém. du Cardinal de Retz. Tom. 1.*

*Mém. du Duc de la Rochefoucault.*

*tom. 1.*

*Mémoire de Joly. tom. 1.*

*Mémoire Chronologique pour servir  
à l'Histoire Universelle de l'Europe , de-  
puis 1600. jusques en 1716.*

*Le Siècle de Louis XIV. tom. 1.*

(1) Le Cardinal Mazarin étoit aussi  
doux que le Cardinal de Richelieu  
étoit violent, incapable d'amitié com-  
me de haine ; il laissa presque toujours  
les services sans récompense , & les  
injures

furent la source & le prétexte; causerent à la vérité quelque altération dans les Finances, & en embarassèrent quelques canaux; mais la bonne administration n'en fut point attaquée dans son principe.

La

---

injures sans punition. Peu scrupuleux sur les paroles qu'il donnoit aux particuliers; il observoit religieusement celles qu'il engageoit aux Puissances avec lesquelles il traitoit. La finesse & la patience suppléoiént en lui à la fermeté. Obligé d'abandonner la France, il la gouvernoit encore du sein de sa retraite à Cologne. Enfin presque toujours haï ou mocqué, il ne causa la perte de personne, & fut toujours le maître de l'Etat.

La circulation en fut plutôt détournée qu'arrêtée, & si le mouvement fut suspendu dans quelques-unes de ses parties ; il en subsista toujours assez pour reprendre sa première vigueur quand les troubles domestiques furent apaisés. Tels furent les heureux effets de l'administration du Cardinal Mazarin. Malgré la réputation des d'Amboises & des Richelieux ; on ne peut lui refuser la gloire d'avoir été un des plus grands Ministres que la France eut vû paroître encore, & celui dont elle a reçu les services les plus longs & les plus importants. Parmi ces services le plus considérable

nable sans doute , fût celui  
d'avoir formé M. Colbert , &  
d'avoir déterminé Louis XIV.  
à lui donner toute sa con-  
fiance.

Aussi lorsque M. Colbert (1)

fut

1661.  
Ministère  
de M. Col-  
bert.

---

(1) Jean-Baptiste Colbert , Cheva-  
lier , Marquis de Seignelay , Seigneur  
de Sceaux , de Château - Neuf Sur-  
Cher , de Liniers, de Cheny, de Beau-  
mont , &c. Secrétaire & Ministre d'E-  
tat , Contrôleur Général des Finances,  
Conseiller du Roi en tous ses Conseils  
& au Conseil Royal , Sur-Intendant  
des Bâtimens , Arts & Manufactures  
de France , pourvû de la charge de  
grand Trésorier des Ordres du Roi ,  
par Lettres du 26. Août 1665. mourut  
le

fut appelé au Gouvernement  
des Finances ; son premier  
soin

---

le 6. Septembre 1683. âgé de 64. ans.  
Ce Ministre étoit de Reims , le Car-  
dinal Mazarin , dont un des princi-  
paux talens étoit celui de bien discer-  
ner les hommes , l'avoit fait Intendant  
de sa Maison. Ce fût là qu'il apprit la  
science des détails , trop souvent igno-  
rée par les personnes nées au sein de  
la grandeur , indispensable cepen-  
dant pour tous les gens en place ; mais  
ridicule & puérile lorsqu'ils s'y appésan-  
tissent & que renfermés dans un cer-  
cle étroit, ils n'y joignent pas la grande  
machine du Gouvernement. M. Col-  
bert réunissoit en lui ces deux parties ,  
dans un degré éminent. Il savoit à la  
fois entrer dans les plus petits détails  
du

soin fût moins de corriger la  
forme & l'établissement de  
leur

---

du commerce, & régler l'Etat par des Ordonnances qui font encore aujourd'hui la baze du Gouvernement. L'honneur de l'établissement de la Marine semble être dû au Cardinal de Richelieu ; mais sa perfection appartient à M. Colbert, que les Sciences, les Arts, les Manufactures regardent comme leur créateur. Marseille, Lion, Bourdeaux & Nantes, devenoient les entrepôts de l'univers, pendant qu'un Conseil formé par ses soins & dirigé par ses vûes établissoit sur les fondemens les plus solides la Justice, la Police & la Marine. Il étoit composé de M. le Chancelier Seguier, de M. le Maréchal de Villeroy, & de MM. Col-

C            bert

leur administration que de réparer les abus & les dissipations

---

bert , d'Aligre , de Lezeau , de Machault , de Seue , Menardeau , de Morangis , Poncet , Boucherat , de la Marguerie , Puffort , Voisin , Hotman & Marin , noms précieux , & dont l'Histoire se charge toujours avec plaisir.

*Vie de M.  
de Colbert.*

*Hist. de  
Louis XIV.*

*Mémoire  
de l'Abbé  
de Choisy.*

Il semble qu'il manqueroit encore quelque chose à la gloire d'un si grand Ministre; si on oublioit de faire connoître son amour pour les Arts & pour les Lettres , qui l'ont rendu immortel. Les Sçavans le regardoient comme leur Mécène , & la protection dont il les favorisoit ne contribua pas peu à les porter à la perfection où on les vit s'élever. Comme il les combloit de biens,

pations des Administrateurs.  
Ce ne fut qu'en augmentant  
le

---

il y en a peu qui ne l'ayent célébré dans leurs ouvrages, & qui en éternisant sa mémoire ne se soient acquittés envers lui des bienfaits qu'ils en avoient reçus.

On peut voir dans l'Abbrégé de M. le Président Haynaut, la Lettre que M. Colbert écrivit à Isaac Vossius, en lui envoyant une gratification que Louis XIV. accordoit à cet illustre Sçavant qui n'étoit pas son sujet. On ne peut à cette occasion se refuser au plaisir de rendre justice au mérite de l'ouvrage que l'on vient de citer. La précision & le choix de tous les traits intéressants que l'Auteur a saisis, font douter si l'on pourroit rien ajouter à un Abbrégé, du quel il seroit impossible de rien retrancher.

le mouvement & la circulation , qu'il parvint à porter l'ordre & l'étendue des Finances du Royaume au point de perfection où elles arrivèrent. En effet, il n'oublia rien pour augmenter de plus en plus les Relations & les Correspondances si nécessaires entre tous les Ordres & les Etats du Royaume. Ce fut par l'exa<sup>ct</sup>itude , & par la religieuse observation des engagements, qu'il acquit au Roi un crédit immense sur ses sujets, & il donna lieu aux Sujets de trouver entre eux des ressources infinies dans leur confiance réciproque & dans leur crédit mutuel.

Sa

Sa grande & principale attention fut de faire fleurir le commerce au-dedans & au-dehors ; s'il exigea des peuples des subsides plus forts qu'on n'avoit encore fait, il sçut bien leur procurer les moyens de les fournir ; les Manufactures, les Arts, les Métiers trouverent leur accroissement, leur salaire & leur récompense ; les fonds & l'industrie des particuliers ne furent jamais sans emploi & sans action. Comme les Négocians se prêtoient à toutes ses opérations, il venoit aussi volontiers à leurs secours, parce qu'il ne craignoit rien tant que ce qui pourroit interrom-

pre le mouvement, même dans ses plus petites parties.

Une conduite si habile, si active & si solide, l'avoit pour ainsi dire rendu le maître de tous les esprits & de tous les biens du Royaume, & ce fut à la faveur de cette confiance & de ce mouvement que le Prince & l'Etat trouverent long-temps dans l'abondance de quoi soutenir les entreprises les plus étendues & les plus difficiles, sans en altérer les sources, que la circulation empêchoit de tarir. Quoique la guerre coûtât des sommes immenses, l'intérieur du Royaume, ne s'étoit presque pas aperçu qu'il fallût entretenir des

*Hist. de  
Louis XIV.*

des armées , & sous le gouvernement d'un Prince qu'on peut regarder à juste titre comme un des plus splendides de tous ceux qui jusques alors avoit gouverné la Monarchie , non seulement l'argent ne manqua jamais ; mais on ne l'avoit jamais vû si commun. Enfin l'éclat & la prospérité de ce regne, la grandeur du Souverain, le bonheur des peuples feront regretter à jamais le plus grand Ministre qu'ait eu la France ; & si elle n'eût pas eu le malheur de le perdre trop tôt , sa profonde capacité lui auroit sans doute fourni les moyens de soutenir tout le fardeau du ministere, sans épuiser les sour-

ces de l'abondance qu'il avoit ouvertes. Qui le croiroit? la mort de ce grand homme causa de la joie au peuple, que l'expérience de tant de siècles n'a pas encore détrompé d'espérer toujours un avenir plus heureux, sous le successeur d'un homme en place.

Il s'en fallut de beaucoup que celui de M. de Colbert fut en état de remplir ces vaines espérances de la multitude.

1683.  
M. le Pel-  
letier.

Ce fut M. le Pelletier, homme appliqué, laborieux, intégrè; mais qui n'étoit pas en état de porter le poids immense d'une administration  
que

que les guerres passées, & celle qu'on prévoyoit dès-lors avoit rendue aussi pénible qu'importante. Quelques Edits burseaux, & la création de Charges nouvelles furent presque les seules ressources du nouveau Ministre. La guerre cruelle qui s'alluma sur la fin de son ministere fit éclore une espèce de loi somptuaire, dont les effets ne furent pas aussi heureux qu'on l'espéroit. Un Edit du mois de Décembre 1689. ordonnoit de porter aux Hôtels de Monnoye toutes les pièces de vaisselle qui excédoient le poids d'un once, & haussait en même-tems les espèces d'un Dixième. Le Roi  
 donna

donna lui-même l'exemple du sacrifice. Versailles se vit dépouillé en un instant de ses meubles les plus précieux, & dont le travail avoit couté trois fois plus que la matiere. Les Princes & les plus grands Seigneurs du Royaume suivirent l'exemple du Souverain, & cette médiocre ressource qui ne produisit que six millions, annéantit des chefs-d'œuvres qui devoient être immortels.

Enfin après quelques années d'une administration laborieuse, Monsieur le Pelletier estimé sans être regreté, se démit volontairement d'un fardeau qui devenoit tous les jours plus pésant.

pésant. Trop de douceur, ou peut-être trop de foiblesse le rendoient peu propre à cet emploi, & sa retraite justifia que M. le Tellier connoissoit les hommes, lorsqu'il dit à Louis XIV. » SIRE, M. le Pelletier » est homme de bien & d'honneur, il est fort appliqué; » mais je ne le tiens pas propre pour les Finances, il est » trop doux.

*Hist de  
Louis XIV.  
Abbrégé  
Chronolog.  
que.*

La démission de M. le Pelletier appella au Gouvernement des Finances M. de Pontchartrain (1) dans le tems le plus orageux,

1689.  
Ministère  
de M. Phé-  
lippeaux de  
Pontchar-  
train.

---

(1) M. Phélippeaux de Pontchartrain,

orageux , & où le Roi avoit  
 jusqu'à six armées sur pied ;  
 mais

---

train étoit sorti d'une famille célèbre  
 & illustrée dès le commencement du  
 XIIIe. siècle , par les grands hommes  
 qu'elle a produits , & par les charges  
 dont ils ont été revêtus , elle a donné  
 à la France un Chancelier , dix Secrétaires  
 d'Etat , & plusieurs grands Offi-  
 ciers Commandeurs des Ordres du  
 Roi.

M. de Pontchartrain après s'être  
 distingué dans le ministère , ne se dis-  
 tingua pas moins dans le grand & pé-  
 nible emploi de Contrôleur Général.  
 Mais les frais d'une guerre , où la  
 France avoit toutes les autres Puissan-  
 ces de l'Europe sur les bras , ne lui per-  
 mettoient pas de ménager le peuple  
 autant

mais si ce Ministre mit en  
 oeuvre assez de ressorts pour  
 suffire aux dépenses prodigieuses

---

autant qu'il l'eût souhaité , & ne lui  
 laissoient que la gloire d'avoir fidèlement  
 administré les deniers , dont la  
 levée épuisoit le Royaume.

Le 6. Septembre 1699. il fut pourvû  
 de la charge de Chancelier , & un Au-  
 teur critique ne peut s'empêcher de  
 dire que le mérite de ce Magistrat  
 sembloit honorer une charge qui ho-  
 nore tous les autres. Le Roi en rece-  
 vant son serment lui dit : je voudrois ,  
 Monsieur , avoir une charge encore  
 plus éminente à vous donner , pour  
 mieux vous marquer mon estime , &  
 la reconnoissance que j'ai de tous les  
 bons services que vous m'avez rendus.

gieuses qu'une longue & difficile guerre exigeoit, il ne fut en état de le faire, qu'en conséquence du mouvement & de la circulation que M. Colbert avoit établi, & il trouva que le crédit, la confiance, & la bonne volonté avoient pris de si profondes racines qu'elles furent long-tems ébranlées sans être détruites.

Les créations de charge sans nombre, les augmentations de gages, les nouvelles impositions, quoiqu'infiniment onéreuses au peuple, ne trouverent ni vuide, ni résistance, mais la confiance fût diminuée; le mouvement commença à se rallentir, & le défaut

faut de combinaison dans la levée des impôts, porta les premiers coups à l'édifice que M. Colbert avoit élevé, & dont la solidité sembloit inébranlable. En effet, lorsque M. de Pontchartrain étoit dans la nécessité de trouver de gros fonds; si au lieu d'imposer, par exemple, cent millions sur lesquels il y avoit un Sixième à déduire au profit des Partisans, & les deux sols pour liv. en dedans; ce qui faisoit seul un objet de près de vingt-six millions, dont le Roi ne jouïssoit pas, il se fût contenté de faire une imposition de vingt millions avec dix desquels il auroit payé les intérêts des cent millions qu'il auroit emprunté

*Réflexion  
politique  
sur les Fi-  
nances.*

prunté, & eût fait servir les dix autres millions à rembourser d'année en année les capitaux, en y joignant toujours la diminution des intérêts, le remboursement des cent millions empruntés & de tous les arrérages, auroit été consommé en moins de huit ans, & les vingt millions imposés anéantis. Il s'est au contraire trouvé par les opérations qu'on a faites, que les affaires extraordinaires qui ont produit ces cent millions, sont toujours restées à la charge du Prince ou du Peuple & souvent à la charge de l'un & de l'autre, par la facilité avec laquelle les Compagnies des Gens d'Affaires qui  
se

se chargeoient des remboursemens ou du forfait des affaires extraordinaires, trouvoient à emprunter sur leurs Billets ; il est aisé de conclure que le crédit du Roi étant alors dans toute sa force , en quelque partie qu'on eût voulu le faire valoir , on pouvoit choisir des voyes infiniment plus avantageuses pour se procurer les mêmes secours , sans qu'ils tournassent dans la suite à la ruine du Roi & de l'Etat.

Les effets du mouvement si féconds , & si solidement établis sous M. Colbert, continuerent encore sans menacer ruine , pendant les premières années de l'adminis-

D                    tration

1699.  
Ministère  
de M. Chamillart.

tration de M. Chamillart. (1)  
Le Roi avoit alors contre lui  
presque

---

(1) Michel Chamillart, Chevalier, Marquis de Cany, Seigneur de Courcelles, né le 6. Janvier 1652. Conseiller au Parlement en 1676. Maître des Requêtes en 1686. Intendant de Rouën en 1689. Intendant des Finances en Février 1690. Contrôleur Général des Finances le 5. Septembre 1699. Ministre d'Etat en Novembre 1700. Secrétaire d'Etat avec le Département de la guerre le 8. Janvier 1701. Grand Trésorier des Ordres du Roi, par Lettres du 22. Octobre 1706. se retira du Ministère en 1708. Le Roi lui accorda 60000 livres de pension, il se demît de sa charge de Grand Trésorier des Ordres, au mois de Novembre 1713. & mourut

presque toute l'Europe, ce qui le mettoit dans la nécessité de multiplier ses armées & ses dépenses. (1) Pour y subvenir  
 on

---

mourut à Paris le 14. Avril 1721. en sa soixante-dixième année.

Comme M. Chamillart s'excusoit sur la difficulté d'exercer un emploi si difficile que celui de Contrôleur Général dans l'état où étoient les Finances, le Roi lui dit avec bonté, qu'il lui aideroit à en supporter le poids.

*Hist. de Louis XIV.*

*Mercuré hist. & politique.*

(1) La guerre est un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent ; & au bout de quelques années le Vainqueur est presque aussi mal-

D 2            heureux

on eût recours aux affaires extraordinaires sur lesquelles plus d'un quart étoit en pure perte pour le Roi. Il restoit encore une ressource au Gouvernement, c'étoit le crédit du Roi même qui n'étoit point entamé. On donna par anticipation des assignations du Trésor Royal sur les revenus du Roi , qui se négocioient aisément sur la place ; on fit usage du crédit des Trésoriers Généraux de l'Extraordinaire  
des

---

heureux que le Vaincu. Depuis les anciens Romains je ne connois aucune nation qui se soit enrichie par des victoires. *Volt.*

des Guerres , de celui de la Caisse des Emprunts , de celui des Fermiers & Receveurs Généraux , & enfin de celui des Billets de Monnoye ; mais comme on ne s'embarassa point de ménager & d'entretenir la confiance publique ; on abusa généralement de toutes les ressources. Les assignations du Trésor Royal furent portées au double & même au triple des fonds que les Provinces étoient obligées de fournir ; & ceux qui devoient acquitter ces triples assignations profiterent de la conjoncture pour ne payer que celles des Porteurs qui se relâcheroient le plus. Cette manœu-

vre

vre fit tomber par contre-coup le crédit des Receveurs Généraux, & en ne remboursant pas aux échéances ce que les Trésoriers de l'Extraordinaire des Guerres s'étoient engagés de payer; ils ruinerent totalement leur crédit. Les promesses de la Caisse des Emprunts eurent le même sort, & personne n'en voulut plus accepter le renouvellement.

Les Billets de Monnoye par une circulation bien entendue auroient facilement entretenu un crédit de cent millions; mais on ne se laissa point d'en fabriquer sans mesure, & le public ne vit pas seulement le moindre fonds pour faire face  
au

au petit nombre de ceux qui par besoin, auroient pû en demander la valeur en espèce.

Il ne restoit de ressource que dans le crédit de quelques particuliers que l'on engagea à se charger de faire des avances pour le payement des troupes. Ces mêmes particuliers après avoir fait les derniers efforts pour soutenir le Service, devinrent les victimes de leur zèle & de leur confiance, par le peu de soin qu'on eût de les aider & de les rembourser.

La confiance & le mouvement n'avoient continués jusques-là, que parce que le public persuadé, qu'un Prince,

ce,

ce, suivant la maxime fonda-  
 mentale de M. Colbert , ne  
 pouvoit , sans se ruiner lui-  
 même , ruiner ses sujets , en  
 abusant de leur confiance &  
 de son crédit , n'avoit pû s'i-  
 maginer qu'un Ministre vou-  
 lut entierement s'écarter d'un  
 principe si solide & si recon-  
 nu : mais comme tout a ses  
 bornes , & qu'après des em-  
 prunts & des impositions for-  
 cées , les remboursemens ne  
 se firent plus à la Caisse des  
 Gabelles , ni chez les Trésor-  
 riers Généraux de l'Extraor-  
 dinaire de Guerres , qu'on  
 donna des doubles & triples  
 assignations sur les mêmes  
 parties des revenus du Roi ,  
 qu'en

qu'en laissant tomber le crédit des Billets de monnoye on arrêta la circulation, & qu'on abusa même des crédits fouds & particuliers auxquels on avoit eu recours, tous les différens objets de crédit furent épuisés, & leurs nombreux effets se trouverent en masse, & comme en pure perte entre les mains de ce même public, à la place des fonds réels qu'il auroit fournis au Roi: de sorte que les particuliers rebutés de voir ainsi leur confiance totalement trompé, prirent une résolution unanime; de ne point risquer ce qui leur restoit; la défiance qui devint générale ne porta que sur le

E peu

peu d'expérience du Ministre; & on vit tout d'un coup cesser le mouvement & la circulation, dont il n'avoit pas sçu faire un bon usage. M. de Chamillard plus honnête homme que grand Ministre se trouvant accablé du travail que lui donnoit l'arrangement de tant de projets qu'il falloit former chaque jour pour l'augmentation & l'emploi des Finances, chercha une personne qui pût le soulager. Il n'en trouva point qui fut plus propre que M. Desmarets, élève & neveu de Colbert, il avoit été Intendant des Finances sous son oncle; ainsi le Roi n'eût pas de peine à l'agrée[r].

Pagrèer. Un des premiers fruits de ses conseils, fut que l'on obligea les intéressés des fermes du Roi à commencer leur possession par une Finance de six millions, & de les fournir avant le premier jour de leur bail. Mais ce fut en vain que pour ramener le public M. de Chamillard avoit voulu s'appuyer des lumieres de M. Desmarets en lui faisant donner sous lui la direction générale des Finances. Les choses n'en allerent pas mieux, & sans douter de la droiture & de l'habilité de M. Desmarets, on crut toujours qu'il ne seroit pas assez maître

*Hist. de  
Louis XIV.*

E 2 de

de ses opérations, tant qu'il auroit un supérieur.

Je dois ici rendre à M. de Chamillard la Justice qu'il s'est rendu lui-même, c'est qu'il fut le premier à s'appercevoir qu'il ne pouvoit plus suffire aux emplois de Contrôleur Général & de Ministre de la guerre : ces deux charges, ou plutôt ces deux fardeaux que Colbert & Louvois avoient à peine soutenus devenoient de jour en jour plus péfantes pour lui. Il se vit donc obligé de prier le Roi de le décharger de la première. Le Roi y consentit avec d'autant moins de peine, que quoiqu'il ne formât aucune plainte contre

*Hist. de  
Louis XIV.*

*Mémoires  
de M. Des-  
marests.*

tre lui, il arrivoit à ce Mi-  
 nistre ce qui arrive tous les  
 jours à ceux qui remplissent  
 les premières places, c'est-à-  
 dire, qu'on le rendoit respon-  
 sable des événemens.

*Abbrégé  
 chronologiq.  
 de l'Hist.  
 de France.*

M. Desmarets que le pu-  
 blic sembloit désirer avec ar-  
 deur, fut mis à la tête des af-  
 faires comme le seul homme  
 capable d'apporter quelques  
 remèdes à la situation violen-  
 te où le Royaume se trouvoit.  
 Le nouveau Contrôleur Gé-  
 néral trouva les Finances dans  
 un désordre affreux. L'Etat  
 étoit chargé de dettes im-  
 menses, les revenus de la  
 Couronne, sur lesquels on  
 E 3 anticipoit

1708.  
 Ministère  
 de M. Des-  
 marets.

*Hist. de  
 Louis XIV.  
 Journal Hist.  
 du regne de  
 Louis XIV.*

*Mém. chronologique  
servant à  
l'Hist. gén.  
de l'Europe  
dep. 1600.  
jusques en  
1716.*

anticipoit depuis long-tems, étoient consumés plusieurs années à l'avance, point d'argent dans l'épargne & fort peu dans les coffres des particuliers épuisés par les impôts qu'ils supportoient depuis si long-tems. Toutes les richesses du Royaume étoient passées ou dans les pays étrangers, ou entre les mains des Partisans, qui après s'être engraisés du sang des peuples, tenoient leurs trésors renfermés, & n'en laissoient sortir qu'autant qu'il leur falloit pour figurer d'une maniere à effacer les premiers Seigneurs du Royaume, & même les Princes. Les Troupes n'étoient plus

plus payées depuis long-tems, les Officiers & les Soldats manquoient de tout ; ces derniers avoient à peine des souliers. Les Billets de monnoye, & toutes les autres sortes de papier, jusque-là d'une assez grande ressource, étoient tombés dans un décri absolu par le défaut de payement, ce qui avoit tellement anéanti le crédit de la Cour, qu'il ne falloit plus compter sur des emprunts. (1).

Tels

---

(1) M. Desmarets nous apprend lui-même, dans un Mémoire justificatif qu'il publia depuis, que la rareté de l'espèce, les sommes considéra-

E 4. 33 bles

Tels étoient l'épuisement  
& le desordre des Finances,  
lorsque

bles dûs aux Trésoriers & aux Entre-  
preneurs , le défaut de payement des  
assignations , les discrédits des effets  
du Roi , & l'usure qui se faisoit sur  
les Billets de monnoye , avoient mis  
les Finances dans un état qui paroîs-  
soit sans remède. Le Roi , dit-il , me  
nomma Contrôleur Général dans  
une affreuse situation. Elle m'étoit  
assez connue. Le peu de possibilité  
de satisfaire à tant de dépenses avec  
si peu de fonds , me parut dans tou-  
te son étendue ; mais le Roi ne me  
laissa pas la liberté de lui représen-  
ter ce que je savois , & ce que je  
connoissois de l'état de ses Finances.  
Il me prévint & s'expliqua nette-  
ment.

lorsque M. Desmarets fut appelé au ministère. Le premier objet auquel il donna toute son attention , fut de reconnoître les dettes de l'Etat , & les papiers qui étoient décrédités , & qui avoient fait resferer l'argent à un tel excès ,  
 que

---

ment , me disant qu'il connoissoit parfaitement l'état de ses Finances ; qu'il ne me demandoit pas l'impossible ; que si je réussissois , je lui rendrois un grand service , & que si le succès n'étoit pas heureux, il ne m'en imputeroit pas les événemens.

*Mémoires de M. Desmarets.*

*Histoire de Louis XIV.*

*Mémoires de la Regence.*

que les payemens de toute nature étoient devenus impossibles. On ne pouvoit sans imprudence essayer de parvenir publiquement à cette connoissance, il falloit au contraire cacher le mal. Il crut donc devoir commencer cette difficile administration par un coup décisif, & qui marquant au public qu'il connoissoit l'ordre & l'œconomie d'une bonne régie, fut seul capable de donner à l'espèce sa première circulation, & de ranimer la confiance. Il comprit que le Trésor Royal, comme le centre de la Finance, devoit recevoir tout le produit des revenus du Roi, & il s'attacha

tâcha à les y faire remettre à l'échéance de chaque paiement. Cet arrangement fut applaudi , & eut tout l'effet qu'on en pouvoit attendre.

Tout prenoit une nouvelle face , & des commencemens si sages annonçoient les suites les plus heureuses, lorsque la famine vint joindre ses horreurs aux autres disgraces que la France essuya pendant plusieurs campagnes. Le froid excessif & la stérilité de l'année 1709. porterent les malheurs du Royaume à leur dernier période. Le seul remède à tant de maux étoit le retour d'une confiance qui sembloit être bannie pour jamais ; mais plus

le

le mal étoit grand , & plus on eut lieu d'être surpris du prompt changement qui se fit dans le mouvement des Finances dès les premiers jours de son ministere. La haute idée que tout le Royaume avoit de la capacité du Ministre , suffit en effet pour ramener la confiance autant que les circonstances pouvoient le permettre , & si M. Desmarets ne fit pas l'impossible , c'est-à-dire , s'il ne donna pas aux Finances toute l'étendue , & la facilité que M. Colbert y y'avoit établies , il sçut du moins faire revivre le crédit & le mouvement , dans presque toutes les branches où il étoit éteint. Quoi-

Quoique tous les revenus du Roi fussent engagés par anticipation pour deux ou trois années, & que le défaut de confiance & de bonne conduite eut presque généralement suspendu la circulation, dans un tems où l'Etat en avoit un plus grand besoin que jamais, il présenta avec tant d'intelligence, différens objets de débouchement pour les effets qui émanoient du Roi, & il fit si bien mouvoir les ressorts du crédit & du mouvement en substituant toujours de nouveaux moyens, à mesure que les premiers s'épuisoient ou s'affoiblissoient, qu'il parvint à trouver, non-seulement

seulement de quoi mettre le travail & l'industrie des peuples en état de subvenir plus facilement aux charges qui leur étoient imposées ; mais encore de quoi empêcher la France de succomber, faute de secours extraordinaires, sous l'accablement d'une guerre, longue & malheureuse, pour soulager ceux qui étoient encore chargés de billets de monnoye, dont il restoit alors pour la valeur de soixante & douze millions répandus dans le public & dans les caisses royales ; il ne trouva point de plus sûr moyen que la refonte des espèces ; il fit rendre un  
 Edit

*Hist. de  
 Louis XIV.*

**Édit ( 1 )** qui ordonnoit que ceux qui apporteroient aux **Changes & aux Hôtels de la Monnoye**, cinq Sixièmes en espèces anciennes ou réformées, & un Sixième en Billets de Monnoye, recevraient le tout argent comptant en nouvelles espèces, & que les Billets de Monnoye seroient biffés en leur présence. Le bénéfice de cette refonte montoit à la concurrence de soixante & douze millions que l'on vouloit acquitter. Enfin sa conduite & sa bonne foi furent

---

(1) Cet Édit fut enregistré le 14 Mai 1709. à la Cour des Monnoyes.

furent telles que de tous ceux qui avoient contribués par leurs moyens & leur crédit à l'aider dans un tems si difficile, il n'y en eût aucun, quelque embarras où sa confiance pour lui l'eût engagé, qui crût avoir lieu d'en attribuer la cause à l'irrégularité de son administration; & sans entrer dans tout le détail des opérations que fit M. Desmarets pendant son ministere, on est encore surpris qu'il ait eut assez de courage & de prudence pour mettre la France en état de rejeter les propositions humiliantes des conférences de Gertruy - d'Emberg,

berg, (1) & de soutenir l'im-  
mense fardeau dont elle étoit  
accablée

---

( 1 ) *Gertruy d'Emberg*, petite ville  
aux environs de Breda, sur les confins  
du Brabant Hollandois que l'on avoit  
choisie pour le lieu des Conférences.

En 1710. le Roi, touché des mal-  
heurs de ses Sujets, porta les offres  
pour la paix jusqu'à promettre de four-  
nir de l'argent aux Alliés pour les ai-  
der à ôter la Couronne à son petit-  
fils; ils vouloient plus, & ils exi-  
geoient qu'il se chargeât seul de le  
détrôner : on peut juger par cette pro-  
position de toutes les autres ; il fallut  
continuer la guerre.

*Hist. de Louis XIV.*

*Abbrégé chronologique.*

**F.**

accablée par la nécessité de continuer la guerre contre des ennemis fort unis, fort aigris & qui avoient déjà partagé entre eux toutes les Provinces du Royaume dont la conquête leur paroissoit assurée. L'épuisement du Royaume étoit assez connu. On n'avoit ni assez de moyens différens à choisir pour la soutenir, ni assez de tems pour délibérer : à peine avoit-on celui d'agir & de mettre en œuvre tous les ressorts qui pouvoient sans violence produire de l'argent. Le salut de l'Etat consistoit uniquement à faire la paix. Contre toute forte d'espérance elle fut heureusement con-  
clue.

elue, & loin de blâmer quelques moyens que la force & l'extrémité obligerent de mettre en usage, ne doit-on pas donner des éloges aux Ministres, qui dans des tems si malheureux, ont eu assez de fermeté pour n'être pas effrayés & pour continuer des efforts vifs & redoublés, qui ont enfin rendu à la France une paix aussi nécessaire que désirée, (1)

Après

---

(1) La paix d'Utrecht, mit fin à la plus cruelle guerre dont l'Europe eut été désolée depuis plusieurs siècles, la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Prusse, le Portugal, les Etats Géné-

raux,

Après cette paix , M. Desmarets méditoit sans doute les  
moyens

---

raux , le Duc de Savoye , l'Electeur de Brandebourg la signerent enfin dans le courant de l'année 1713. & le Duc de Savoye y fut reconnu pour Roi de Sicile.

*Histoire de Louis XIV.*

*Abbrégé chronologique de l'Histoire de France.*

*Actes , Mémoires & autres Pièces authentiques , concernant la paix d'Utrecht.*

*Journal Historique sur les Affaires du tems.*

*Journal Historique du Regne de Louis XIV.*

*Mémoires de la Regence.*

moyens de réparer dans le calme, les désordres que les défauts du ministère précédent, & les secousses d'une trop longue & trop violente tempête avoient causés dans le gouvernement des Finances (1)  
 lorsque

---

(1) Louis XIV. dans son Règne dépensa dix-huit milliards, ce qui revient année commune, à trois cent trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre, les augmentations & les diminutions numéraires des monnoyes; & il laissa à sa mort deux milliards six cents millions de dettes à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouverent alors réduites: ce qui fait environ quatre milliards

lorsque la mort de Louis XIV.  
fit passer le timon des affaires  
en d'autres mains.

---

liars cinq cens millions de notre mon-  
noye courante en 1753.

*Fin de la premiere Partie.*

---



---

 SECONDE PARTIE.

**A** PRÈS cette cruelle perte . 1715.  
 il seroit difficile de peindre Regence  
 l'état déplorable où se de M. le  
 trouvoit le Royaume ; que de Duc d'Orléans.  
 maux à reparer au - dedans !  
 que de précautions , que de  
 sûretés à prendre pour le de-  
 hors ! On venoit de perdre un  
 Roi dont la vie cachoit &  
 adoucissoit les malheurs ; mais  
 dont la mort les découvrit,  
 & les fit sentir dans toute leur  
 étendue. Cet enchaînement  
 de succès & de revers qui  
 avoient fait briller tour à tour  
 la

La modération & la constance de Louis XIV. avoit aussi par le besoin fréquent des ressources, épuisé les Finances de l'Etat, & anéanti le crédit & la confiance ; les remèdes ordinaires ne paroissent plus suffisans à des maux extrêmes.

Les malheurs d'une minorité toujours exposée aux contestations entre la Régence & les différens ordres du Royaume, où tout le monde ne parle que du bien public, & personne n'a en vue que ses intérêts particuliers. Une nouvelle Régence voit toujours commencer une administration nouvelle. Nouveaux Ministres,

nistres , plans totalement différens , vûes opposées à celle du regne précédent , autres liaisons au-dehors. Surcharge d'impôts , dissipation des Finances , entretien de Milices superflues , guerres étrangères , ruine de l'agriculture & du commerce. Tous ces maux sembloient être inévitables , cependant elle ranima avec raison toutes ses espérances lorsqu'elle vit M. le Duc d'Orléans (1) appelé à la Regence

par

(1) Philippe d'Orléans petits-fils de France , & oncle de Louis XV. a été sans contredit un Prince au-dessus des éloges. Guerrier , Politique , Sçavant

G     Artiste ,

par le droit de sa naissance ;  
 par les vœux du peuple & les  
 suffrages du Parlement. Les  
 impôts superflus & à charge au  
 peuple furent supprimés , les  
 premiers soins furent le réta-  
 blissement des revenus de la  
 Couronne.

---

Artiste , homme d'Etat , homme de  
 Cabinet , & même bel Esprit. On au-  
 roit plutôt fait de dire ce qu'il n'étoit  
 pas , que ce qu'il étoit.

On ne peut disconvenir que sa Ré-  
 gence n'ait vû éclore bien des maux ;  
 mais ils étoient une suite inévitable  
 de la maladie de l'Etat , il eût peut-  
 être succombé sous tout autre. Lui  
 seul étoit capable de le sauver , & la  
 France lui doit tout le bonheur de sa  
 situation présente.

Couronne. Les troupes furent réduites à un nombre proportionné aux besoins. Loin de former des projets de guerre, il conclut une alliance avec la Grande Bretagne & les Provinces - Unies. Le repeuplement des campagnes, la culture des terres, le rétablissement du commerce furent encore une de ses principales attentions.

Perfuadé que l'amour des peuples est le plus ferme appui d'un Etat, il n'oublia rien pour acquérir au jeune Souverain son pupille, les cœurs de tous ses sujets, & ne pouvant parvenir à les rendre tout à fait heureux il s'appliqua à

G 2    effuya

essuyer au moins une partie de leurs larmes & à soulager des maux qu'il ne pouvoit encore entierement guerir. Pour y parvenir il songea aux moyens de diminuer les dettes que l'Etat avoit contractées pendant le cours presque continuel de cinquante années de guerre. Le paiement de ces dettes sembloit une chose impossible ; il n'y avoit pas le moindre fonds, ni dans le Trésor Royal, ni dans les Recettes, pour satisfaire aux dépenses les plus urgentes ; le Domaine de la Couronne étoit aliéné, les revenus de l'Etat presque anéantis par une infinité de charges & de constitutions

*Mémoires  
de la Re  
gence.*

*Examen  
palaisique.*

constitutions , les impositions ordinaires consommées par avance , les arrérages de toute espèce accumulés depuis plusieurs années , le cours des Recettes interverti , une multitude de Billets , d'Ordonnances & d'assignations anticipés de tant de natures différentes , & qui montoient à des sommes si considérables , qu'à peine en pût-on faire la supputation.(1)

Dans

---

(1) Voici un fait véritable que la postérité ne croira point. Louis XIV. peu de tems avant sa mort , pour avoir huit millions d'argent comptant , dont il avoit un pressant besoin , fut obligé de se servir du crédit d'un particulier

G 3 &

Dans un état si violent, on fit les derniers efforts pour s'éviter de suivre le dangereux exemple d'emprunter à des usures énormes, & l'on refusa des offres intéressées, dont l'odieuse

---

& de ses associés, & de négocier sur la Place, & avec des étrangers, pour trente-deux millions de billets ou de rescriptions. Ce n'étoit pas là emprunter à quatre pour cent d'intérêt, C'étoit donner 400 livres en obligations, pour avoir 100 livres en argent : après de semblables opérations, il n'est pas étonnant que les revenus du Roi aient été consommés pour trois ou quatre ans, & que Louis XIV. ait laissé l'Etat chargé de dettes prodigieuses. *Dutot.*

l'odieuse condition est toujours d'abandonner les peuples à de nouvelles vexations. Ces expédiens pernicioeux, que la nécessité de soutenir la guerre, pour parvenir à une paix utile & glorieuse a pû rendre quelquefois nécessaires, auroient bien-tôt achevé de précipiter l'Etat dans une ruine totale, & auroient fait perdre l'espérance de pouvoir jamais le rétablir. La premiere résolution qu'il fallut donc prendre fut d'assurer d'abord le paiement de deux dettes privilégiées; la subsistance des troupes, & les arrérages des rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris; on fit la vé-

G 3      fication

fication & la liquidation de tous les différens papiers, dont la possession étoit devenue inutile par le décri où ils étoient tombés, pour les convertir dans une seule espèce de billets, qui ne seroient plus sujets à aucune variation jusqu'à ce qu'ils eussent été entièrement retirés. On vouloit rendre l'état de chaque particulier certain, & rétablir l'ordre dans les Finances, non-seulement pour proportionner la recette à la dépense ordinaire ; mais encore pour parvenir à la suppression des charges les plus onéreuses à l'Etat: pour cet effet le Regent forma un Conseil de Finances

nances , dont M. le Maréchal de Villeroi fut le chef , & M. le Duc de Noailles , le Président. (1)

Conseil des  
Finances.  
M. le Duc  
de Noailles  
y résident.

Monfieur Pelletier Desforts  
Confeiller d'Etat , & l'un des  
principaux Membres de ce  
Conseil donna pour lors le  
plan d'une des plus belles opé-  
rations qui se soit jamais faite  
en

---

(1) Les Membres de ce Conseil étoient MM. le Pelletier Desforts , Rouillé du Coudrai , Fagon , de Baudry , de Gaumont , le Président Dodun ; & Mrs le Févre & de la Baliniere , Secrétaires.

*Mémoires de la Regence.*

Vifa de  
1715.

en matiere de Finances; ce fut le visa & la réduction de près d'un milliard de différentes dettes du Roi, (1) qui confiftoient

(1) La difficulté de payer des dettes auffi prodigieufes que celles dont l'Etat étoit chargé fit donner trois fortes de confeil à M. le Regent.

Premierement, d'en faire la *Banqueroute totale*. Le Royaume étant ruiné, lui difoit-on, il en faut facrifier une partie pour fauver l'autre. On difoit que la partie créanciere de l'Etat, que l'on étoit d'avis de facrifier, étoit moins à la partie qu'il falloit conferver, que n'est 1 à 600. Qu'ainfi le plus grand nombre méritoit la préférence.

On lui donna pour fecond confeil de faire une revifion générale de tous  
les

toient en toutes sortes de papiers royaux employés pour les longs & pressans besoins de l'Etat pendant le cours de la guerre, & répandus dans le public. Il en fit le rapport au Conseil de Regence qui se conduisit avec tant de sagesse & de justice dans le Visa, que l'on

---

les effets qui formoient la dette de l'Etat, afin de le soulager par leur réduction.

Et enfin pour troisième conseil, on lui dit, qu'il étoit nécessaire d'établir une Chambre de Justice, dont la recherche exacte des Gens d'Affaires lui produiroit de quoi éteindre sept à huit cens millions de dettes. *Dutot.*

l'on fit pour la réduction de ces dettes, que le public n'en fut ni mécontent ni allarmé; aussi le Billet de l'Etat n'eut-il pas d'abord un discrédit capable d'en empêcher la circulation.

La Régence ne voulant pas se borner à des reformes & à des arrangemens qui n'alloient qu'à rendre la recette égale à la dépense, embrassa successivement plusieurs projets qu'elle crut propres à l'établissement & au progrès d'un crédit capable de fournir à l'Etat des ressources inépuisables.

Avant de passer à l'exécution de ces différens projets, le Regent s'attacha d'abord à étouffer

étouffer les plaintes & les murmures des Provinces , occasionnées par la taille arbitraire , qui , par le malheur des temps , & au milieu du bruit des armes , n'avoit pas toujours été répartie avec cet esprit d'ordre & d'équité qui l'eussent dirigée, sous un Gouvernement plus tranquille. Un Reglement nouveau propre à remédier aux désordres , qui avoient toujours accompagné la perception de la taille , fut un des plus dignes objets de ce Prince qui s'attira par-là l'affection & l'amour des peuples. Il vouloit remédier aux abus , bannir par une taille proportionnelle , du sein des campagnes ,

campagnes , les haines personnelles & l'esprit de division & de vengeance qui anime leurs habitans les uns contre les autres ; & qui les rend tour à tour persécutés & persécuteurs. Il seroit à souhaiter que le succès eut répondu aux bonnes intentions du Regent ; mais ces projets amuferent la douleur des affligés , sans leur procurer de soulagement réel , & l'exécution esfuya des difficultés & des contradictions qui la firent regarder comme impossible.

Ces vûes respectables d'adoucissement pour les peuples , & les mesures de sagesse que prit M. le Duc d'Orléans

par

par rapport au commerce & au rétablissement du crédit répandirent dans le cœur des François une joie pleine d'espérances les plus flatteuses. Pour comble de satisfaction, la confiance que l'on croyoit bannie de la France, parut ranimée par un Arrêt du 21. Octobre qui sembla fixer pour toujours le prix des espèces d'or & d'argent dans le Royaume.

C'étoit peu de faire entrevoir au peuple des jours plus heureux, une gestion mieux conduite, & un avenir fortuné auquel il aspirait ; on crut encore devoir punir les crimes passés, rechercher les Auteurs

1716.  
Chambre  
de Justice

Auteurs de la mauvaise administration qui avoit précédé, & faire taire le cri public qui s'élevoit de toutes parts contre les injustices & les extorsions de ceux qui avoient manié les deniers du Roi. Leur fortune immense & précipitée, l'excès de leur luxe & de leur faste qui formoit un contraste odieux avec le malheur public, & qui sembloit braver la misere des autres sujets, étoit une preuve manifeste de leur malversation ; leur profusion dépofoit de leur injustice & leur facilité à dépenser, de celle qu'ils avoient eu à envahir les dépouilles des Provinces & le patrimoine de l'Etat. En

En effet on prétendoit alors que la France payoit à son Souverain sept cent cinquante millions, & qu'il n'en entroit dans les coffres que deux cent cinquante. (1) Ce fut sur ce principe que le Régent résolu de faire regorger à ces sangsues une partie du sang dont elles s'étoient abreuvées, forma une Chambre de Justice, dont

*Mémoires  
de la Re-  
gence.*

---

(1) L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les Provinces, se rend dans les coffres de cent Entrepreneurs, dans ceux de cent Partisans qui avancent les fonds, & qui achètent par les avances, le droit de dépouiller la Nation au nom du Souverain. *Volt.* H

dont le peuple reçut la création avec applaudissement & avec une ivresse de joie, qui sembla lui tenir lieu de toutes les pertes qu'il avoit essuyées.

La multitude toujours incapable & souvent ennemie de la réflexion, ne prévoyoit pas que ces Concussionnaires auroient tôt ou tard des Successeurs également avides à s'engraïsser de sa substance; mais qui l'instruisant par la disgrâce de leurs prédécesseurs, suivroient plus habilement leurs traces; qu'ils se contenteroient seulement d'apporter plus de précaution, pour couvrir leurs rapines, & que la diminution de leur luxe, interrompant

terrompant la circulation , feroient un malheur de plus.

D'un autre côté les politiques & les personnes au fait du Gouvernement , sentoient que l'esprit de rigueur , & les poursuites sévères que l'on alloit faire contre tous ceux que les Ministeres passés avoient employés , dans les affaires du Roi , ne produiroit pour le Gouvernement aucun avantage , suivant le succès ordinaire & l'expérience réitérée de toutes les Chambres de Justice précédentes , qui dans tous les tems ont donné une atteinte considérable au mouvement , & empêché l'Etat de trouver des secours

H 2

dans

dans l'opulence des Traitans ;  
secours onéreux à la vérité ;  
mais essentiels & fondés sur  
le principe qu'il faut subir un  
petit mal pour en éviter un  
plus grand. (1)

La sévérité de cette Cham-  
bre fit trembler la moitié de  
la France ; chacun craignoit  
pour soi ou pour ses amis, &  
pendant qu'une partie du  
Royaume confidéroit ce Tri-  
bunal comme le vengeur de  
l'oppression

---

(1) Voyez à ce sujet le Testament  
de M. Colbert & le sentiment de ce  
grand homme , sur les inconvéniens  
de la rigueur exercée contre les Trai-  
tans.

l'oppression qu'elle avoit soufferte , qu'elle s'imaginoit que la restitution de ce qu'on lui avoit enlevé opéreroit la diminution des impôts. Une autre partie la considéroit comme un objet de terreur qui alloit rallentir la circulation , & elle essayoit de persuader que cette Chambre n'étoit propre qu'à faire passer ces larcins d'une main dans une autre , soit par la facilité que les Juges auroient de s'approprier le fruit de ces mêmes larcins qui n'avoient pas été faits pour eux, soit parce qu'ils pourroient en consacrer irrévocablement la possession à ceux qui seroient en état d'a-

\* cheter.

châter leur suffrage. On vit donc naître l'allégresse parmi le peuple, & l'alarme chez la plupart des Financiers ; plusieurs effrayés de cette sévérité, essayèrent de se soustraire par une prompte fuite à la vivacité des premières recherches de la Chambre ; d'autres plus hardis s'imaginèrent que leur présence dans la Capitale seroit un témoignage de leur probité & de leur innocence ; mais les uns & les autres furent enveloppés dans les mêmes poursuites ; & le Roi vit rentrer en effet dans ses coffres quelques légères portions des biens immenses que les Financiers avoient usurpés.

pés sur son Prédécesseur, &  
sur l'Etat.

Tels furent les médiocres effets d'un établissement dont on n'avoit pas assez combiné les conséquences. On ne fut pas long-tems à s'appercevoir à quel point il avoit suspendu la circulation. D'ailleurs, les pernicieuses maximes dont quelques mal-intentionnés répandoient que les Conseils étoient imbus contre l'utilité du commerce, du crédit & de la confiance, jeterrent assez de terreur dans les esprits, pour causer une altération sensible dans le mouvement de l'espèce.

*Mémoires  
de la Re-  
gence.*

l'espèce. (1) A cette idée se joignoit celle de l'inutilité du  
Vifa

---

(1) La Chambre de Justice répandit une si grande terreur dans les esprits que l'on vit en peu de tems tout l'argent resserré , la circulation interrompue , & le commerce languissant. M. le Regent s'en apperçut , & M d'Aguesseau nouvellement revêtu de la suprême dignité de Chancelier , porta à la Chambre de Justice même l'Edit de sa révocation ; Edit qui accordoit une Amnistie générale aux Financiers. Et ce fut avec raison que cet illustre Magistrat ne put s'empêcher de dire  
 » dans son discours à ce Tribunal :  
 » que les remédes ( tel que celui de  
 » cette Chambre ) peuvent quelques  
 fois

visa pour les effets duquel on n'avoit encore offert aucuns objets de débouchement.

Le ministere ouvrit donc les yeux sur la nécessité de ranimer une circulation qui commençoit

---

sois devenir des maux, quand ils durent trop long-tems.

On doit conclure de-là que cet Etablissement n'étoit pas du goût de M. Daguesseau, & on peut bien s'en rapporter aux lumieres de ce grand homme que ses vastes travaux, sa science profonde & plus encore une intégrité au-dessus de tous les éloges, avoient appelé à la premiere dignité du Royaume, qu'il a exercé si long-tems, & avec une admiration générale.

mençoit à languir, & se déclara Protecteur du commerce & de l'industrie, & ce fut en conséquence qu'il donna les mains aux projets qui lui furent présentés par rapport à cet objet.

1716.  
Banque de  
Law.

Nous touchons à l'époque d'un événement qui par sa cause, sa marche, & ses suites passera toujours dans l'Histoire pour un Phénomène inconcevable. On sent bien que je veux parler de la fameuse Banque de M. Law, qui ne se produisit d'abord que sous la forme d'un établissement particulier ; mais qui par l'impétuosité de la Nation, & par un

un des plus prodigieux écart qu'eût encore enfanté la vivacité Françoisise , changea presque en un instant toute la face de la Monarchie. Le fond de cette Banque étoit de six millions & presque tous en Billets d'Etat , ce qui commença à ranimer le mouvement ; un Arrêt du Conseil du mois d'Avril 1717. qui ordonna à tous les Receveurs des deniers Royaux , de prendre les Billets de la Banque en paiement , augmenta son crédit & la circulation. Elle prit alors le titre de Banque Royale , & chacun vit avec plaisir s'élever un édifice qu'on regardoit comme le temple de la sûreté & de l'a-

I 2 bon-



bondance du commerce. Le but de cet établissement étoit de ranimer la confiance du public, & de remettre les Finances de toutes les secouffes qu'elles avoient essuyées. Les avantages que les Banques publiques avoient procurés à plusieurs Etats de l'Europe dont elles ont soutenu le crédit, rétabli le commerce, & entre-tenu les Manufactures, persuadoient de l'utilité que la France pouvoit se promettre d'en retirer : sa situation & sa fertilité, jointe à l'industrie de ses habitans, n'avoit besoin que d'un crédit solide, pour y attirer le commerce le plus florissant, augmenter la circulation

lation de l'argent , faire cesser l'usure , suppléer aux transports des espèces entre Paris & les Provinces , donner aux Etrangers le moyen de faire des fonds avec sûreté dans le Royaume , faciliter aux peuples le débit de leurs denrées , & le payement de leurs impositions.

L'exactitude que la Banque apporta pour payer comptant tous les Billets qui se présentoient , lui acquit en peu de tems un prodigieux crédit , & ramena la confiance que les infidélités passées & tant de fois éprouvées , sembloient avoir bannie. La réussite d'un établissement si conforme aux

I 3    bonnes

bonnes maximes & si propre à faire mouvoir les ressorts du crédit , alla assez loin pour donner de l'inquiétude aux Puissances de l'Europe , qui furent allarmées de ce succès , & comprirent qu'une telle entreprise rendroit la France plus formidable que jamais , si elle venoit à être soutenue par la bonne-foi , & par une sage administration. On ne peut assez louer les effets & les opérations qu'il auroit pû produire , lorsque la Banque fut devenue Royale ; il suffit de dire que dans un Etat aussi puissant que celui - ci , elle pouvoit , toutes mesures bien observées , devenir la source féconde

féconde de ce mouvement qui fait l'ame des Etats. Mais il falloit pour cela qu'elle demeurât renfermée en elle-même, ou du moins qu'elle ne prêtât pas la main à un établissement, qui de simple qu'il étoit dans son commencement devint bientôt gigantesque & monstrueux sous M. Law. (1)  
En

---

(1) Jean Law, Ecossois de nation, & natif d'Edimbourg, Capitale de ce Royaume, a joué un trop grand rôle en France, & ne s'est malheureusement que trop distingué pour qu'on n'insère pas ici succinctement un abrégé de sa vie. Son pere qui étoit Orfèvre avoit voulu le déterminer dans sa jeunesse à embrasser la profession paternelle ;

En effet , la Compagnie  
d'Occident , connue depuis &  
encore

Compagnie d'Occident, depuis des Indes érigée par Lettres Patentes en forme d'Edit au mois d'Août 1717.

---

nelle ; mais son génie tourné à la spéculation lui fit préférer le calcul à un état honnête & lucratif. Parvenu à l'âge où il faut décider son sort pour l'avenir, il quitta sa patrie & se rendit à Londres. Là il prétendit fixer le hazard par la supputation & enchaîner les événemens par les loix de l'Arithmétique. En effet, soit bonheur, soit adresse, il fit des gains considérables à la Bassette, qui l'obligerent de quitter l'Angleterre. Son goût pour le jeu & l'envie de figurer sur un plus grand Théâtre l'amenerent à Paris, d'où M. d'Argenson Lieutenant de Police lui ordonna de sortir. Genes, Venise & Rome le virent jouer le même personnage,

encore aujourd'hui sous le  
nom de la Compagnie des  
Indes,

---

nage, toujours accompagné de la même fortune. Enfin il arriva à Turin , où il proposa son Systême de Finances au Duc de Savoye Victor Amédée. Ce fameux Systême ne fut point goûté du Prince , & Lavv même reçut ordre d'abandonner ses Etats , où les gains prodigieux qu'il avoit faits au jeu l'avoient rendu suspect. C'étoit ainsi que la fortune se jouoit d'un homme qui devoit un jour se jouer lui-même de la fortune des François , & devenir un des principaux Ministres de la France dont il avoit été chassé précédemment. En effet il revint à Paris après la mort du feu Roi après avoir parcouru les principales villes d'Allemagne toujours inquieté

## Indes, n'eût d'abord pour objet que le débouchement des Billets

---

quieté & toujours heureux au jeu dont il lui restoit de profit comptant 1900000 liv. Son projet fut approuvé par M. le Duc d'Orléans, le privilège de la Banque lui fut accordé en 1716. Un des plus grands ennemis de son Systême fut M. d'Argenson, Garde des Sceaux, celui qui étant Lieutenant de Police avoit expulsé Lavo de Paris. Il fut fait Contrôleur Général en 1720. & fut bien-tôt obligé d'abandonner le Royaume qui le détestoit. La fortune le remit à peu près où elle l'avoit pris, & sans le secours de quelques Millionnaires qui s'aviserent d'être généreux, il auroit essuyé toutes les rigueurs de la disette

à

Billets de l'Etat , mais on  
 voulut ensuite s'en servir com-  
 me d'un moyen favorable  
 pour

---

à Venise qu'il avoit choisi pour sa re-  
 traite , & où il mourut. Une personne  
 avec laquelle il vivoit , & qui passoit  
 pour sa femme , obtint une pension  
 de la compassion du Régent ; elle fut  
 supprimé à la mort de Lavv , sur la  
 déclaration que fit ce malheureux Mi-  
 nistre qu'elle n'étoit pas son épouse ,  
 & cette même femme qui peu d'années  
 auparavant regardoit avec mépris cette  
 foule de Courtisans que la Fortune en-  
 chaînoit au Char de Lavv , & qui di-  
 soit *qu'il n'y avoit point d'animal si*  
*ennuyeux & plus insupportable qu'une*  
*Duchesse* , se rentra dans le sein de la  
 misere , & de la lie du peuple.

pour rembourser tous les engagements Royaux. Il ne faut peut-être pas disconvenir qu'un pareil Systême ne fut capable de produire un mouvement infiniment avantageux au Roi & à l'Etat, si la discrétion & l'autorité eussent pris soin d'y imposer des bornes ; mais on eût tort d'avoir trop d'indulgence pour le Fanatisme, qui parvint bien-tôt à jeter dans le mépris, & dans le néant un effet public pour en avoir porté à l'excès le nombre & la valeur.

Les Actions de cette Compagnie ne furent d'abord que de 500 liv. leur marche fut lente, & les Sujets épouvantés

tés des pertes qu'ils avoient  
essuyées par le moyen des pa-  
piers Royaux, sous le regne  
précédent, & au commence-  
ment de celui-ci, eurent bien  
de la peine à prendre confian-  
ce dans un établissement qui  
portoit les mêmes caractères,  
& les mêmes motifs d'une  
juste méfiance, que ceux dont  
l'exemple étoit si récent, &  
dont les playes saignoient en-  
core ; mais bien-tôt un Arrêt  
du Conseil qui réunit à la  
Compagnie d'Occident celle  
des Indes Orientales & celle  
de la Chine établies par  
M. Colbert, non-seulement  
produisit une confiance gé-  
nérale ; mais encore fit mon-  
ter

ter les Actions au pair de l'argent comptant & fit naître les semences de la révolution étonnante qui arriva dans ces effets. Les Etrangers qui n'avoient jusqu'alors négocié qu'en tremblant avec les François, & qui avoient toujours craint de placer leur argent en France, où ils se persuadoient que le Souverain influoit trop sur le commerce, se hâterent de participer à une Banque qui se formoit sur les auspices les plus heureux.

Enhardi par le succès & par la faveur du Conseil, on multiplia bien-tôt des Actions qui recevoient un accueil si favorable.

favorable. Comme mon intention n'est point ici d'entrer dans le détail des progrès successifs & rapides que fit la Banque, & que je ne me suis proposé que d'effleurer la matière; je me contenterai de dire que par degrés elle devint enfin dépositaire de tous les revenus du Roi, qu'on y réunit par différents Arrêts. Ce fut alors que la frénésie s'empara de tous les esprits, tout le monde couroit en foule à la Banque, & l'empressement qu'on témoignoit dégénéra en folie & en fureur. L'argent étoit plus à charge que les horreurs de la pauvreté, les Receveurs ensevelis  
sous

sous des sacs d'or & d'argent se faisoient supplier pour en prendre encore ; & le service le plus important qu'on demandoit à un ami étoit de vouloir bien se charger des richesses qui sembloient être devenues onéreuses. (1)

Enfin la fascination alla si loin

---

(1) Un Receveur répondit à quelques personnes impatientes de se défaire de leur argent : Eh ! Messieurs, ne craignez pas que votre argent vous demeure , on vous le prendra tout ; cette promesse ne tarda guères à être accomplie , & ça eut lieu d'être satisfait sur cet article.

*Mémoire de la Régence.*

loin qu'on risquoit sa vie & qu'on couroit avec plaisir le hazard d'être étouffé par la foule, pour parvenir au bonheur d'avoir de ces Actions précieuses.

M. Law lui-même fut étonné de la rapidité & du progrès de son Systême. Dans ce délire commun, il abandonna le timon & se livra tout entier aux événemens. En effet une Action de la Compagnie, qui dans son origine n'avoit coûté que 500 livres en Billets de l'Etat, par un enchantement qu'on aura toujours peine à comprendre parvint jusqu'à dix-huit mille livres. La progression mon-

K trueuse

trouvé de cet effet passa sans doute les bornes qu'on s'étoit prescrites ; mais comme le remboursement des rentes de l'Hôtel - de - Ville , & autres dettes du Roi avoient été faits en Billets de Banque , & que ces remboursemens ne laissoient aux particuliers d'autres moyens d'employer leurs fonds , que l'achat des Actions ; l'Etat se trouva engagé à soutenir ces mêmes Actions au point que la manie du Public les avoit fait monter. Le parti qu'on prit pour y reussir fut de faire acheter par la Banque toutes les Actions qu'on voudroit y porter sur le pied de 9000 liv.

en

en Billets de Banque payables à vûe. Ces mêmes Billets furent multipliés infiniment au-delà de leur premier nombre.

L'achapt imprudent que la Banque fit d'une trop grande quantité d'Actions donna lieu à l'avidité d'un grand nombre de ceux qui avoient fait rapidement des fortunes immenses, de retourner à cette même Banque pour y convertir leurs Billets en espèces ; cette réalisation l'épuisa tellement que n'étant plus en état de payer ; ces Billets tomberent dans un discrédit général.

Les Actions ressentirent le

**K 2**                    contre

contre-coup de cette chute ; qui causa la ruine de la Compagnie des Indes ; en sorte que ces deux établissemens qui n'avoient été formés que pour se soutenir réciproquement se détruisirent l'un par l'autre. Tel fut la fin du fameux Systême, ou pour mieux dire du jeu bizarre d'augmentation & de diminution de monnoyes effectives & de monnoyes imaginaires, à qui on a donné ce nom qui est aujourd'hui consacré.

Et comment un pareil Systême pouvoit-il subsister au milieu de cette multiplication insoutenable de Billets, dont la valeur excédoit peut-être  
les

les fonds qui étoient alors dans toute l'Europe ? Comment la France elle-même ne fut-elle pas écrasée , par ces deux Arrêts du Conseil, dont l'un défendoit aux particuliers de garder aucunes espèces ou matieres d'or & d'argent ; & l'autre interdisoit leur introduction dans le Royaume ; réservant à la seule Compagnie des Indes le droit d'entrée & de sortie de ces métaux qui sont toujours des richesses réelles ?

Je ne m'arrêterai pas ici à démontrer le danger de ces opérations ; la postérité refusera de croire qu'on les ait seulement imaginées ; mais

ce

cé qui n'est pas moins étonnant , est de voir M. Lavo l'Inventeur & l'ame du Système , porter lui - même les derniers coups au crédit public , (1) en changeant sans cesse de projets & d'idées , en agitant les monnoyes par des surhaussemens , des réductions & des refontes sans nombre ; en retournant son plan de  
cent

(1) Arrêt du 21. Mai 1720. qui annonçoit la diminution des Billets de la Banque à la moitié de leur valeur.

Second Arrêt du 10. Octobre 1720. qui supprima généralement pour le premier Novembre tous les Billets de la Banque Royale.

cent façons différentes, en un mot, en essayant toujours de reconstruire un édifice sans liaisons avec les débris qui crouloient de tous côtés ; & dont la chute totale ensevelit sous ses ruines presque tous les particuliers, & le força lui-même à quitter le Royaume, qu'il laissa plus épuisé qu'il ne l'avoit été par vingt-cinq années de guerre, & par des pertes presque continuelles à la fin du regne de Louis XIV.

Qui pourroit décrire le désordre & le cahos des affaires à la retraite de M. Law ? Le Systême qu'il avoit fait envisager comme un Fleuve dont les différens canaux de-

\*\* : voient

voient porter par-tout la fécondité, étoit devenu un torrent rapide qui avoit entraîné la plus grande partie de notre or & de notre argent chez nos voisins, aneanti le commerce & la confiance, & détruit le crédit de l'Etat & des particuliers. Les Manufactures & l'Industrie étoient dans l'inaction. Les Familles les plus honorables étoient exposées aux horreurs de l'indigence. Leurs terres & leurs biens avoient passé entre les mains de quelques particuliers que la fortune sembloit avoir pris plaisir à ramasser dans la boue, & des Domaines dont les noms héréditaires avoient été ceux  
de

de quantité de Héros & de Généraux d'Armées , appartennoient à des Financiers qui affectoient d'étaler avec pompe les dépouilles qu'ils avoient conquises sur les citoyens dans le sein de la paix. (1)

En effet, de tous les maux que le Systême produisit le plus funeste sans doute , & celui dont l'influence sur la Monarchie durera autant que la Monarchie elle-même ; fut un luxe inconnu à nos Ayeux, & qui envahit toutes les conditions. On vit par un de ces événemens

---

(1) *Occulta spolia, & plures de pace triumphos.* Juv. Sat. VIII.

événemens faits pour décon-  
certer les conjectures les mieux  
fondées , l'excès de l'indigen-  
ce enfanter l'excès du faste,  
& la magnificence outrée sor-  
tir du sein de la plus affreuse  
misere. D'un côté l'impossi-  
bilité de garder l'or & l'ar-  
gent prohibés par les Arrêts  
du Conseil força les particu-  
liers de convertir les espé-  
ces, en vaisselle massive & en  
bijoux précieux ; leur éclat  
une fois étalé n'osa plus dis-  
paroître, & ne fit qu'augmen-  
ter chaque jour. D'un autre  
côté l'Actionnaire contraint  
de passer pour opulent, afin  
de le devenir, ou de masquer  
par un vernis brillant, les dé-  
bris

bris d'une fortune quelquefois chancelante appuya son crédit sur la richesse de ses habits, & par une chaîne fatale, tous les Etats qui avoient un intérêt semblable emprunterent la même ressource. Chacun prit les marques des conditions qui précédoient la sienne. La première opulence ne connut plus alors de bornes. Le luxe des Financiers surpasse aujourd'hui celui des Rois d'Asie, & il ne leur manque que des sujets pour effacer ces Monarques.

Dans cette confusion qui n'avoit jamais eu d'exemples, les biensles plus clairs des particuliers, ne consistoient plus que

L 2 dans

dans un grand nombre de Billets de Banque qui n'avoient aucune valeur , après l'avoir emporté pendant un temps sur l'espèce ; & environ trois cens mille Actions , qui quoique portées chacune à dix mille livres s'étoient ensuite vendues quarante & cinquante livres espèce (1) par la cruelle nécessité où bien des gens se trouvoient réduits.

### L'excessive rareté de l'argent

---

(1) Une personne contemporaine m'assure qu'elle a vendu dans ce temps-là deux actions de dix-huit mille livres , pour six francs chacune.

gent ôta bien-tôt à ceux qui n'avoient point d'autres effets que les précédens, le moyen de pourvoir à la subsistance journaliere de leur famille : un mal si universel plongea le Royaume dans l'état du monde le plus violent. (1)

• Tout

(1) Extrait de la Lettre de M. l'Evêque de Castres à M. le Marquis de la Vrilliere, Secrétaire d'État, qui fera connoître quelle étoit alors la triste situation de la France. » Monsieur, j'ai reçu la Lettre que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire, à » l'occasion de l'incendie arrivée à » Rennes. Je n'oublierai rien pour l'exécution des ordres de M. le Duc  
L 3 d'Orléans

Tout ce désordre n'étoit  
 dû qu'aux projets de M. Lavv,  
 sur

---

de d'Orleans. Ils sont remplis de cha-  
 de rité & de justice ; mais je ne puis  
 de vous dissimuler combien il est diffi-  
 de cile de réussir ici. Je viens d'en faire  
 de une triste experience. Messieurs les  
 de Agens Généraux du Clergé de Fran-  
 de ce nous ont écrit par ordre des Pré-  
 de lats assemblés à Paris , pour nous  
 de demander une quête en faveur des  
 de Diocèses affligés de la contagion , &  
 de tous nos soins soutenus d'un motif  
 de aussi pressant , n'ont pû produire  
 de dans mon Diocèse que cent pistoles  
 de en espèces , & cinq mille livres en  
 de billets. L'inondation de ces papiers  
 de a fait presque autant de mal dans  
 de nos cantons , que les flâmes en ont  
 de pû

sur lesquels il n'avoit consulté personne, & dont il avoit été

---

„ pû faire en Bretagne. Si le spectacle  
 „ n'est pas si affreux, les effets n'en  
 „ sont guères moins funestes. Nos  
 „ maux sont plus cachés, mais ils  
 „ n'en sont pas moins réels, & ne sont  
 „ que plus incurables. Qu'importe que  
 „ nos maisons n'aient pas été réduites  
 „ en cendre, si de tout ce que nous  
 „ avons de plus nécessaire, il ne nous  
 „ reste qu'une matière qui n'est pro-  
 „ pre qu'à être jettée au feu? On a vû  
 „ de grandes Villes renversées de fond  
 „ en comble, se relever dans peu de  
 „ tems avec plus de magnificence que  
 „ jamais, & nos neveux auront de la  
 „ peine à voir de leurs jours cette Pro-  
 „ vince rétablie, je ne dis pas dans

été le seul Conducteur. Il y  
avoit lieu de croire que Mon-  
sieur

---

ce cet état florissant , qui la rendoit au-  
 ce trefois si délicieuse , mais seulement  
 ce dans cette indigence supportable ,  
 ce dont nous pouvions nous consoler ,  
 ce il n'y a que six mois , par de meilleu-  
 ce res espérances. Quel changement un  
 ce si court espace n'a-t-il pas apporté aux  
 ce fortunes qui paroissent les mieux  
 ce établies? On ne sçauroit le compren-  
 ce dre sans le voir , & on ne sçauroit  
 ce le voir sans être accablé de douleur.  
 ce Plus de commerce , plus de travail ,  
 ce plus de confiance , plus de ressour-  
 ce ce , ni dans l'industrie , ni dans la  
 ce prudence , ni dans l'amitié , ni dans  
 ce la charité même. Le commerce en-  
 ce tierement interrompu , rend l'indu-  
 ce strie

Monsieur Desforts qui fut 1720.  
 alors appelé au Ministère M. Pelletier  
 sous Desforts.

» strie ou oisive ou inutile. La con-  
 » fiance détruite détruit l'amitié ou  
 » en suspend les effets , en persuadant  
 » aux particuliers qu'il est désormais  
 » de la prudence de ne se fier à per-  
 » sonne , & de ne prêter ni à leurs  
 » amis , ni à leurs proches. . . . .

» La charité toujours ingénieuse , ne  
 » sçauroit l'être aujourd'hui que pour  
 » découvrir des besoins extrêmes par-  
 » tout où elle étoit en possession de  
 » trouver des ressources : réduite à  
 » pleurer avec ceux qui pleurent, sans  
 » avoir jamais ni les occasions de se  
 » réjouir avec quelqu'un , ni les  
 » moyens d'essuyer les larmes des af-  
 » fligés & des pauvres ? . . . . .

sous le titre de Commissaire  
général des Finances, auroit  
par

---

Je me prépare chaque jour à la dou-  
 leur de voir mon *Clergé* hors d'état  
 d'acquitter ses charges , & de rem-  
 plir ses obligations , de conserver  
 quelque décence dans le service di-  
 vin , quelque regle dans la Disci-  
 pline Ecclésiastique , & quelque  
 subordination dans le Ministère ,  
 surtout dans ceux de mes pauvres  
 Religieuses qui chercheront inutile-  
 ment des asiles près des parens rui-  
 nés , quand leur misère me forcera  
 de les dispenser de la clôture. Nos  
 malheurs déjà si grands par eux-  
 mêmes , deviennent tous les jours  
 plus fâcheux par celui qui désole la  
 Provence , & qui nous menace de si  
 près

par ses lumieres & par ses  
soins, apporté tous les remé-  
des

---

» près. . . . . :

. . . . .

» Encore si l'on nous demandoit des  
» billets , nous n'aurions que trop de  
» facilité d'en fournir , mais on veut  
» des especes , & nous n'en avons plus  
» ici. Je tâchois de consoler mes tri-  
» stes oüaillés en leur disant dans la  
» premiere quête , que Dieu n'avoit  
» permis la prompte métamorphose  
» de leur or & de leur argent que pour  
» les en détacher , & pour les porter à  
» lui faire plus facilement un sacrifice  
» qui seroit méritoire , & qui pour-  
» roit devenir utile au prochain. Quel  
» surcroît d'afflictions , quand elles  
» sçauront que ce qui leur reste encore  
» de

des possibles à un si grand mal ,  
 si le public n'avoit eu le mal-  
 heur de voir passer trop tôt le  
 Ministère en d'autres mains.

Les

---

» de leur substance ne peut même  
 » être employé en bonnes œuvres , &  
 » que ceux qui ont tout leur bien en-  
 » tre leurs mains , ne peuvent s'en  
 » servir , ni pour la conservation de  
 » leurs vies , ni pour le salut de leurs  
 » ames , &c. . .

On ne peut s'empêcher à l'occasion  
 de cette Lettre de remarquer la fatalité  
 qui enchaîne les événemens malheu-  
 reux , le rigoureux hiver de l'année  
 1709 fit éclore la famine au milieu  
 des disgraces qui désoloient la Fran-  
 ce , & pendant que le Siftême ravage  
 le Royaume , la peste y vient joindre  
 ses horreurs.

Les changemens journaliers qui arrivoient dans les Finances , plongerent l'Etat dans le dernier abbatement, lorsque M. Pelletier de la Houffaye (1) fut nommé Contrôleur

1720.  
M. Pelletier de la Houffaye.

---

(1) Felix le Pelletier, Seigneur de la Houffaye, Conseiller d'État ordinaire & au Conseil de Regence pour les Finances, Chancelier, Garde des Sceaux, Chef du Conseil & Sur-Intendant des Maisons & Finances de M. le Duc d'Orleans, Contrôleur Général des Finances le 12 Décembre 1720. reçu Prévôt & Maître des Cérémonies des Ordres du Roi le 25 Mars 1721. mourut le 20 Septembre 1723. Il étoit fils de Nicolas le Pelletier, Seigneur de Château-Poissy & de la Houffaye, mort au mois de Décembre 1674.

trôleur Général. La confiance avoit disparu, l'argent se tenoit caché, l'unique ressource étoit du papier, qui ne pouvoit ramener le retour ni de l'un ni de l'autre. Les gens d'une fortune médiocre avoient été accablés de la chute des riches. Le désespoir étoit si grand qu'il s'empara même des esprits ; ( 1 ) qui  
dans

---

( 1 ) Un Conseiller au Parlement entierement ruiné par le Système, ne pût survivre à son désastre, & se donna la mort. Un autre avec plus de constance soutint ses malheurs. Il avoit depuis longtems fait une pension de mille livres à sa Paroisse pour le  
le

dans les besoins les plus pressans de l'Etat ont toujours trouvé en eux-mêmes les remèdes aux maux les plus violens. Cependant M. Pelletier fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Ministre habile & intègre , pour ramener la confiance des peuples , & pour rétablir les affaires du Royaume ; mais l'inondation des Billets de la Compagnie des Indes se montant à plusieurs

---

le soulagement des pauvres , il se vit dans la dure nécessité de se recommander lui-même à son Curé , & de se mettre à la tête des pauvres qu'il alimentoit auparavant.

plusieurs milliards, le Gouvernement étoit bien éloigné d'en pouvoir assurer la valeur pour la totalité. La Justice distributive demandoit absolument qu'on fit une distinction de ceux qui avoient fait des fortunes immenses & subites dans le Système, d'avec ceux dont l'ancien & le véritable patrimoine se trouvoit ainsi malheureusement converti ; afin de réduire tous ces papiers au nombre & à la valeur que l'Etat pouvoit supporter. Dans de si fâcheuses circonstances M. le Régent assembla un Grand Conseil pour délibérer sur la masse des effets de  
toute

toute nature dont le public étoit inondé. Sa tendresse pour le peuple s'opposa d'abord à une résolution rigoureuse que le Conseil prenoit de supprimer & d'annéantir tout le papier, en ne conservant que les Contrats sur la Ville, & en laissant à la Compagnie des Indes la faculté de réduire les Actions, comme elle jugeroit à propos. Le cœur de ce Prince fut touché de compassion pour tant de familles, dont la fortune seroit enveloppée dans la perte du papier, & quoique les malheurs des tems eussent peut-être pû permettre un remède aussi vjolent, il ne voulut

M point

point s'en servir. Il trouva dans son amour pour le bien public le plan du Visa, dont le but fut de distinguer les anciens & véritables Créanciers de l'Etat, & de les préférer aux autres dans la liquidation des dettes, tant du Roi, que de la Compagnie des Indes.

Visa de L'ouvrage immense du  
 #721. Visa (1) dura à la vérité près  
 de

(1) Le montant des effets présentés à ce fameux *Visa*, étoit de deux milliards, deux cens vingt-deux millions, cinq cens quatre-vingt dix-sept mille quatre cens quatre-vingt-une livres.

Il en est sorti pour dix-sept cens millions

de trois années , coûta plus  
de neuf millions, maintint des  
fortunes monstrueuses & nou-  
velles

---

millions sept cens trente-trois mille  
deux cens quatre-vingt-quatorze li-  
vres. Par conséquent il n'a déchargé  
le Roi que de *cinq cens vingt-un mil-  
lions huit cens soixante-quatre mille  
cent quatre-vingt-sept livres* , suivant le  
procès-verbal du résultat de ce *Visa*  
du 11 Septembre 1728.

Ce *Visa* a couté neuf à dix millions  
d'espèces , avec lesquels on auroit pu  
retirer en Janvier & Février 1721 ,  
pour plus de 150 millions de Billets de  
Banque au cours de la place , qui ne  
donnoit que 69 liv. 10 s. & 55 liv. 10  
s. du Billet de 1000 liv. *Dumas.*

velles , & détruisit le patri-  
moine d'un grand nombre de  
familles honorables (1). Mal-  
gré

(1) La France , cette Nation qui  
chante ses plaisirs , sa gloire & ses  
malheurs , & qui se consoleroit par  
un Vaudeville des ravages d'une peste,  
se consola encore cette fois en appli-  
quant au *Visà* le passage du Cantique :  
*Esurientes implevit bonis , & divites  
dimisit inanes.*

Un autre plaisant y joignit la Gé-  
néalogie du Système conçue en ces  
termes.

Belzebuth engendra Law.

Law engendra la Banque.

La Banque engendra Billet.

Billet *autem* engendra Mississipi.

gré ces maux inévita bles , on  
ne peut cependant s'empêcher  
d'avoüer

---

Mississipi engendra Siftême.

Siftême engendra Agio.

Agio engendra Soufcription.

Soufcription engendra Action.

Action *autem* engendra Escompte.

Escompte engendra Argent fort.

Argent fort engendra Compte ou-  
vert.

Compte ouvert engendra Registre.

Registre *autem* engendra Monnoye  
Ideale.

Monnoye Ideale engendra Zero.

Zero engendra *nihil*.

Auquel puissance d'engendrer fut  
ôtée.

Pour sauver l'idée de puerilité que  
ces

d'avoüer qu'il étoit fondé sur  
l'utilité & la justice ; & s'il en-  
veloppa

---

ces deux citations pourroient offrir au lecteur , je vais lui présenter un paradoxe auquel elles me conduisent naturellement , & que je soumets à son examen & à ses lumières. Ces sortes de plaisanteries n'auroient-elles pour baze que l'enjouement de la Nation , & son insensibilité pour les pertes réelles ? Non. Je crois au contraire qu'il y entre plus de fermeté qu'on ne pense communément. Les secousses terribles que la France a éprouvées , les malheurs affreux qu'elle a essuyés dans tous les tems , & dont elle a toujours sçu se relever , les ressourcés immenses qu'elle a en elle-même ont fondé sourdement dans tous les esprits une

confiance

veloppa dans la rigueur de sa loi quelques familles qui méritoient

---

confiance implicite , justifiée par mille événements , & qui sans être développée , produit ces effets extérieurs , auxquels l'espoir d'un meilleur avenir contribue autant que la gaieté naturelle des François. Je vais plus loin , & je suis persuadé que cette liberté d'esprit bannit le désespoir , dont l'effet est d'augmenter les objets de terreur , d'abatre le courage , & de précipiter souvent dans le plus mauvais parti ; & qu'elle est peut-être une des plus grandes ressources qu'ait la Nation pour se tirer des malheurs les plus accablants. L'espérance est la mere du succès , l'activité & le courage qu'elle inspire conduisent plus rapidement & plus sûrement à ce qu'on espere.

ritoient d'en être exceptées ; c'est qu'une loi générale entraîne toujours quelques inconvéniens ; quelque soit l'attention du Législateur à la rendre utile & bienfaisante : cela n'empêche pas qu'elle ne soit fort juste , parce que sa Justice est dans sa Généralité. Enfin si le bien que produisit le Visa ne se fit pas sentir d'abord , c'est qu'il fallut un tems considérable pour se remettre de la grande maladie qu'avoit causé le Système heureux dans son principe , mais dangereux & terrible dans ses effets. Le Visa n'eût donc pas plutôt entrepris l'immense & vaste liquidation de tous les effets  
que

que le Systême avoit englouti qu'il se trouva un grand vuide dans la circulation ; mais comme le mouvement tel qu'il soit, n'est jamais dans un Etat, sans quelques sortes d'effets avantageux, il arriva que les revenus & les droits du Roi rentrèrent avec autant de facilité qu'avant le Systême.

Les Taillables du Royaume ayant acquis une aisance momentanée, à la faveur du commerce des Billets de Banque, dont on achetoit la valeur numéraire avec un grand bénéfice, & avec lesquels on étoit autorisé à payer, tandis que les denrées & l'industrie produisoient de l'espèce effective ;

N ve,

ve , les peuples payerent d'abord aisément les impositions ordinaires, après la suppression du papier. De plus , le grand mouvement que le Systême avoit mis dans tous les genres de commerce avoit augmenté considérablement le travail des Manufactures, occupé tous les Artisans, & donné lieu à une consommation peut-être sans exemple. Ainsi à mesure que les effets visés rentrèrent dans la possession des Propriétaires, le mouvement reprit aussi de nouvelles forces.

M. le Duc d'Orléans avoit trop d'esprit pour que l'expérience ne l'eut pas convaincu que si d'un côté le défaut de  
mouvement

mouvement fait tomber un Etat dans une létargie mortelle, d'un autre côté la circulation ne subsiste que dans l'harmonie & la proportion; & que la confiance & le crédit n'ont de progrès solides & durables qu'autant qu'on n'en abuse pas. C'étoit aussi sur les principes de M. Colbert qu'il avoit dessein de gouverner à l'avenir les Finances. Le mouvement qu'il se proposoit d'établir, dans les affaires & dans le commerce, lui auroit fourni les moyens d'augmenter les revenus ordinaires du Roi sans charger les peuples, & de parvenir par-là, à rembourser an-

née par année les capitaux des dettes de l'Etat.

Ses vûes supérieures lui faisoient envisager tous les inconvéniens qui résultent de la Régie. Il vouloit bannir cette méthode avide & dure , qui fait parvenir par des voyes séches , & à frais immenses , les deniers des recouvremens dans les coffres du Roi , & en levant l'obstruction que cause une pareille régie, faire au Roi un objet de crédit , sur chaque partie de ses revenus. Il étoit dans la résolution de ne ramener que par des degrés bien mesurés les espèces à leur ancienne valeur , (1) dans la

---

(1) Le changement des Monnoyes à fait

vûe de n'apporter aucun dérangement sensible au cours du

---

fait dans tous les tems , le dérangement du bon ordre : on l'a toujours crû contraire au bien public ; & les plus grands hommes d'Etat , ont laissé pour instruction , qu'il ne falloit jamais y toucher.

Philippe le Bel qui mourut en 1314. convoqua une Assemblée de Notables des plus grosses villes du Royaume , pour avoir leurs avis sur la matiere des monnoyes , & il s'y fit de très-bons reglemens que la mort de ce Prince empêcha de mettre à exécution. Philippe de Valois qui ne s'étoit porté que malgré lui à des augmentations d'espèces , lui qui n'avoit point pris le droit de Seigneuriage en 1329.

du commerce , & de ne point préjudicier à la facilité des recouvremens.

II

---

ni en 1332. avoit promis formellement de remettre les monnoyes à leur juste valeur ; mais son regne fut si traversé qu'il ne pût exécuter ses bonnes intentions. Si-tôt que le Roi Jean fut délivré des malheurs de sa prison & de la guerre , son premier soin , fut de reparer le désordre des monnoyes ; il les réduisit à leur juste prix par son Mandement de l'an 1361. & les y maintint. Enfin Charles VII. qui dans les grandes calamités qu'il éprouva , s'étoit vû forcé de porter la valeur du marc d'argent monnoyé de 8. liv. 15 sols à 361 liv. 10 sols, la remit tout d'un coup à 8 liv. 15 sols lorsqu'il eut chassé

Il auroit tellement veillé  
au progrès de l'Industrie, &  
des

---

chassé les Anglois du Royaume. Il  
suffit de réfléchir sur les monumens  
des anciens regnes, pour y découvrir  
cette loi constante, que nos Rois  
n'ont permis les mutations des mon-  
noyes, que dans les tems où la si-  
tuation des affaires ne leur laissoit pas  
d'autres ressource, & si l'on veut re-  
monter jusqu'aux Rois de la Troisième  
Race qui n'étoient riches que des re-  
venus de leur Domaine, on décou-  
vrira encore qu'on leur payoit tous  
les trois ans une taille, afin qu'ils ne  
changeassent, ni n'affoiblissent les  
monnoyes : ce qui s'appelloit *Consue-  
tudo & Relevatio Moneta*, \* En effet  
s'est un principe reconnu, que la

\* *Biblioi-  
thèque du  
Droit Fran-  
çois de Lau-  
rent Bonchel  
Tom. 2. p.*

des Manufactures, qu'il leur  
auroit accordé toutes fortes  
de

---

saine politique ne doit pas permettre  
de toucher à la valeur des monnoyes  
une fois bien établie.

L'un de nos plus fameux Auteurs  
dit dans son Traité de Seigneurie,  
que la monnoye dépend du Droit des  
Gens, & qu'il est nécessaire que le  
Prince la proportionne avec ses voi-  
sins ; autrement ses sujets ne pour-  
roient trafiquer avec eux.

Voyez les Historiens Monétaires.

*Le Blanc.*

*Bouteroue.*

*Sponde.*

*Du Moulin.*

*Melon.*

*Le Pere Daniel.*

de faveurs & de secours, afin de maintenir le crédit des effets qui auroient intéressé l'Etat, & augmenter par la circulation avec l'espèce, les fonds du Royaume & les richesses publiques, & il se seroit servi à propos des sommes considérables qu'il avoit réservées dans les coffres du Roi, pour entretenir toujours l'abondance de l'argent.

Persuadé enfin de l'utilité  
de

*Ordonnances du Louvre, Tom. II.*

*Examen des Réflexions Politiques sur  
les Finances & le Commerce.*

*Esprit des Loix.*

*Quot.*

de la Banque, & accoutumé à ne point juger d'un projet, par les événemens qui ne naissent pas d'un vice radical dans sa composition, il regardoit le Systême de M. Lavo, comme un établissement qui avoit eu de mauvaises suites, quoiqu'il fut bon en lui-même, & sa chute n'étoit pas pour lui une preuve qu'il eût dû tomber.

Instruit par ses reflexions, & par l'expérience de tout ce qui s'étoit passé sous ses yeux, il en avoit raisonné le plan, la marche & les fautes; & il s'étoit pleinement convaincu que cette opération guidée sur des principes vrais, conduite  
avec

avec discrétion , & renfermée  
 févérement dans les bornes  
 exactes que la saine politique  
 lui prescrivoit , ne pouvoit  
 être que la source d'une cir-  
 culation , & d'un mouvement  
 qui eut vivifié tout l'Etat.  
 Lavv , victime de son peu de  
 fermeté & de la sottise publi-  
 que , étoit banni du Royau-  
 me ; mais il ne l'étoit pas de  
 l'esprit de M. le Duc d'Or-  
 léans. Il comptoit rappeler  
 tôt ou tard ce Ministre , &  
 procurer par son moyen à la  
 France les avantages que Gê-  
 nes , Londres & la Hollande  
 tirent d'un établissement qui  
 n'étoit tombé chez nous que  
 par un enchaînement incon-  
 cevable.

cevable & inattendu de causes, toutes plus bizarres les unes que les autres, & par des défauts qu'il étoit très-facile d'éviter.

Ce fut au milieu de ces projets que la profondeur de son génie lui eut rendu faciles, & qui auroient été infailliblement secondés par la disposition favorable de tous les esprits qui avoient conçu la plus haute idée de sa capacité & de son amour pour le bien public ( 1 ) que la mort  
vint

---

(1) Le supplice du Comte d'Hoorn, suffit seul pour prouver jusqu'à quel point M. le Duc d'Orléans savoit sacrifier

vint l'enlever au bonheur de la France le 2. Décembre 1723. & anéantir les espérances que le Royaume avoit fondé sur ses grandes qualités dans tous les genres , qui le feront toujours passer non-seulement pour un des plus Grands Princes ; mais encore pour un des plus grands hommes que l'Histoire nous ait fait connoître. Monsieur

---

crifier au bien public : quoique cette action ne se présente pas sous des dehors brillans , elle n'est peut-être pas une des moins éclatantes de son Gouvernement , sur-tout dans un Royaume comme la France , où les excès de la Noblesse contre les conditions inférieures ne sont souvent que trop solérés.

Monſieur Dodun (1) avoit été nommé Contrôleur Général des Finances l'année d'auparavant. Je ne m'arrêterai point à décrire les événemens qui arriverent ſous ſon miniſtere , ni par quels changemens heureux la France

ce

---

(1) Charles-Gaſpard Dodun , Marquis d'Herbault , ci-devant Contrôleur Général des Finances , fut pourvû de la charge de Grand Tréſorier des Ordres du Roi le 24. Mars 1724. & en prêta ferment le 26. du même mois.

Il étoit fils de Charles - Gaſpard Dodun , Conſeiller au Parlement de Paris.

ce est enfin parvenu, des malheurs où la mort de M. le Duc d'Orléans sembloit la replonger pour la troisième fois, à la situation favorable où elle se trouve aujourd'hui.

Je me contenterai d'ajouter ici quelques réflexions qui rentrent dans mon sujet, & qui sont pour ainsi dire le but de tout l'ouvrage. Si dans les tems que la France pouvoit prévoir qu'elle auroit de longues & fâcheuses guerres à soutenir, elle avoit pris des mesures pour ne pas laisser grossir & perpétuer les charges qu'elle étoit obligée d'imposer sur l'Etat, & les dettes que le Roi étoit forcé de contracter :

contracter : elle n'auroit ni épuisé les Sujets, & les Finances, ni détruit comme elle a fait par degrés son crédit public & particulier.

Mais le Gouvernement n'ayant jamais songé qu'au présent, sans se mettre en peine de l'avenir, le mal s'est accru de Ministre en Ministre, & le dernier en place a toujours été occupé à étayer plutôt l'édifice, qu'à le rétablir sur des fondemens solides.

Les Finances ont été appelées dans tous les tems les nerfs de la République. Le Ministre qui les dirige en est l'ame; c'est lui qui fait mou-  
voir

voir tous les ressorts du Gouvernement ; sa capacité & son amour pour le bien public sont seuls capables d'y entretenir la circulation & le mouvement dans lesquels consiste toute la vie œconomique de l'Etat.

Les premières qualités du **Ministre des Finances** sont la probité, le désintéressement, la justesse & la pénétration d'esprit, le courage, la patience & l'affabilité. Une longue expérience & des réflexions profondes doivent lui fournir toutes les connoissances qui peuvent le guider & l'éclairer dans son administration.

Ebauche  
du Por-  
trait d'un  
vrai Mi-  
nistre des  
Finances.

O C'est

C'est peu qu'il possède sa matière pour la rentrée fidelle des revenus du Roi, dans leurs différentes branches ; il doit être pleinement instruit du commerce général & particulier , tant au - dedans qu'au dehors du Royaume , & en connoître tellement les ressorts & la balance, qu'il la fasse toujours pancher du côté de l'Etat qu'il gouverne. Cette connoissance exacte du commerce entraîne nécessairement celles des Changes étrangers. Il s'en rendra le maître à l'avantage de l'Etat, s'il est infiniment réservé sur les opérations qui regardent les monnoyes.

L'Agriculture,

L'Agriculture, cette source féconde de richesses réelles, cette profession qui fait vivre toutes les autres, & qui en est trop peu estimé, sera précieuse & respectable à ses yeux. Il s'attachera surtout à connoître le produit particulier de chaque pays; cette connoissance lui est essentielle, pour asséoir les impôts en raison exacte de ce que chaque Province peut fournir. Il encouragera par des bienfaits, par des remises faites à propos, & même s'il le faut par des caresses, les laboureurs qui feront le mieux valoir les terres. Il tient dans ses mains l'abondance, & une attention tendre & vigilante

O 2 de

de sa part, peut augmenter de beaucoup les biens véritables du Royaume, & les revenus du Prince.

Les Manufactures & l'Industrie qui font valoir les productions de la terre, la Navigation qui en fait un heureux échange avec les richesses étrangères, ne méritent pas moins de fixer son attention que l'Agriculture. Il doit tout mettre en usage pour s'attacher des Sujets versés dans tous ces genres, & chez lesquels il puisse trouver des éclaircissimens précieux, sur des détails qui ne lui sont pas assez familiers, & qui sont souvent la baze des plus grandes opérations.

opérations. Enfin il ne doit rien oublier pour se mettre au fait des intérêts des Princes & pour pénétrer dans le secret de leur Commerce & de leurs Finances.

Les projets & les plans sont de son ressort, mais il doit en laisser à d'autres mains l'exécution; les détails ne pourroient que partager son tems: mal à propos, il faut qu'il les connoisse, mais seulement pour veiller sur les personnes qu'il charge de ses Ordres.

En un mot, il doit toujours penser que le Ministre sur lequel les peuples ont le plus les yeux ouverts est celui des Finances; il est proprement le

Pere,

Pere, le Juge & l'Œconome du Royaume, il est pour ainsi dire l'Arbitre des fortunes; il réunit en lui seul les vœux, les espérances, & sur-tout la confiance de tous les Sujets : aussi lui est-il d'une importance infinie de ne rien faire qui puisse donner atteinte à l'idée qu'on doit avoir de son parfait désintéressement, & de son devouement pour l'Etat.

On se livrera volontiers à tout ce qu'il pourra souhaiter pour concourir à ses vûes & à ses travaux, si on est persuadé que ses intentions sont pures & droites : qu'il est toujours en garde contre la prévention, & que la passion ne le domine

domine jamais ; il faut qu'il ménage assez la délicatesse & la sensibilité des particuliers. pour que la fermeté & quelquefois même la sévérité qui doivent accompagner ses décisions, n'ait aucune apparence de hauteur, & de dureré. C'est par ces attentions sur lui-même que disposant des volontés plutôt par son mérite que par l'autorité qui lui est confiée, il parviendra à entretenir & augmenter cette confiance si nécessaire au bien de l'Etat.

La grande attention que le Ministre des Finances doit avoir sur les autres, regarde principalement le soin de ne  
point

point laisser le bon droit sans ressource, & la vertu sans récompense, comme de ne point laisser prévaloir l'injustice & la malversation. Le Ministre en rejetant les prétentions mal fondées, ne doit pas défendre l'accès à des plaintes & à des remontrances souvent légitimes. Enfin toutes ses Actions doivent avoir pour but de captiver le cœur des peuples, afin de forcer la confiance publique à venir pour ainsi dire au-devant de ses projets, pour en rendre l'exécution toujours prompte & facile.

Ce portrait du vrai Ministre

nistre des Finances n'est point fictif & imaginaire; les exemples du passé & du présent m'en ont fourni les traits. On sent assez que je les ai puisés dans M. Colbert & dans un Ministre qu'on se hâte de nommer sans que je le désigne, & qui devient tous les jours plus cher à la France.

**FIN.**

**P**

---

---

# T A B L E

*Des principales Matieres.*

## P R E M I E R E P A R T I E.

<b>I</b> N T R O D U C T I O N.	<i>Page</i> 1
Idée des premieres Finances des Romains.	4
Les Finances de la France demandent des vûes beau- coup plus étendues qu'à Rome.	6
La bonne administration des Finances fait la grandeur des Rois & le bonheur des Peuples , influe toujours sur les bons & mauvais sucès.	7
Le Ministre des Finances est l'ame	

L'ame d'un Etat , & a le  
malheur d'être toujours  
exposé aux plaintes publi-  
ques. 8

L'Anglois vante son Gouver-  
nement chez l'Etranger ,  
& le déchire dans sa Pa-  
trie. 10

Chaque forme de Gouver-  
nement a ses inconveniens  
& ses avantages. 11

La France doit avoir la supé-  
riorité sur les autres Etats  
par la richesse du Prince &  
des peuples. 12

Précis de l'Ouvrage. 13

Régence d'Anne d'Autriche. 13

M. d'Emeri Contrôleur Gé-  
néral , & son portrait. 14

M. de la Meilleraye , Contrô-  
leur Général. 17

M. de la Vieuville. 18

P 2 MM.

MM. Servient & Fouquet.	18
Les Finances commencent à fleurir sous M. Fouquet, Sur-Intendant.	18
Ministère du Card. Mazarin	19
Son portrait.	20
Les divisions qui agiterent cette Régence causent une al- tération dans les Finances.	21
Un des plus grands services que le Cardinal Mazarin ait rendu à Louis XIV. & à la France, est d'avoir formé M. Colbert.	23
Ministère de M. Colbert.	23
Il rétablit le bon ordre dans les Finances, la confian- ce, le crédit & la circula- tion, fait fleurir le Com- merce & les Manufactu- res.	25, 26. &c.
Son éloge.	24
	Est

Est le protecteur ou plutôt le Pere des Gens de Let- tres; cet amour pour les Sciences & les Arts l'im- mortalise.	26
Ministere de M. le Pelletier.	32
Edit de 1689. qui ordonne de porter aux Hôtels de Monnoye toutes les pié- ces de vaisselle excédente le poids d'un once, & qui hausse en même-tems les espèces d'un dixième.	33
Le Roi donne lui-même l'exemple du sacrifice.	34
Eloge de M. le Pelletier, par M. le Tellier.	35
Ministere de M. Phélip- peaux de Pontchartrain.	35
Son administration com- mence dans des tems cri- tiques & orageux.	36
P 3	Eloge

[174]

- Eloge que Louis XIV. fait  
de ce Ministre.** 37
- Raisons pour lesquelles la  
confiance commence à  
diminuer.** 38
- Réflexions politiques sur les  
Finances.** 39
- Ministere de M. Chamillart,  
ni moins difficile , ni  
moins orageux que celui  
de M. de Pontchartrain.** 42.
- Les Affaires extraordinai-  
res auxquelles ont eu re-  
cours , firent plus de mal  
que de bien.** 44
- Le peu de soin qu'on a de  
payer les particuliers qui  
viennent au secours de  
l'Etat , annéantit la con-  
fiance & la circulation.** 47
- M. de Chamillard s'associe  
M. Desmarets pour le  
soulager.** 50
- M. Desmarets**

M. Desmarets commence  
par obliger les Fermiers  
Généraux de payer au  
Roi six millions argent  
comptant. 51

Le public se persuade que  
tant que M. Desmarets  
ne fera pas seul à la tête  
des Finances, la confian-  
ce ne peut reparoître. 51

M. de Chamillard qui avoit  
plus en vûe le bien public  
que ses propres intérêts  
se demet volontairement  
de la Charge de Contrô-  
leur Général. 52

Ministère de M. Desmarets. 53

Il trouve les Finances dans  
un désordre affreux. 54

Il tâche d'y remédier. 57

Le froid & la stérilité de  
l'année 1709. replonge

P 4 le

le Royaume dans le désordre.

52

La haute idée que tout le public s'est formée de M. Desmarets, fait revivre le crédit, & le mouvement.

60

Moyens dont il se sert pour retirer avantageusement du public les Billets de Monnoye.

63

M. Desmarets conduit avec tant de prudence & d'économie l'administration des Finances, que le public a confiance à toutes ses opérations, & que la France est en état de rejeter les humiliantes propositions de Gertruyde d'Emberg.

64

Dépense de Louis XIV. pendant le cours de son Règne.

69

TABLE

---

**T A B L E**
**DES MATIERES****DE LA SECONDE PARTIE.**

**E**TAT déplorable du  
Royaume à la mort de  
Louis XIV. *Page* 71. 76.

Idée des malheurs auxquels  
une Régence est ordi-  
nairement exposée. 72.

La France est préservée de-  
ces malheurs par la pru-  
dence de M. le Duc  
d'Orléans, son éloge. 73.

M. le Duc d'Orléans regar-  
de l'amour des peuples  
comme le plus ferme ap-  
pui d'un Etat, en consé-  
quence il tâche d'acqué-  
rir

rir au jeune Roi le cœur de ses Sujets , & fait les derniers efforts pour parvenir à les rendre heureux.

75

M. le Duc d'Orléans refuse de suivre le dangereux exemple d'emprunter à usure.

78

M. le Régent commence par assurer deux dettes privilégiées , la subsistance des Troupes , & les arrérages des rentes sur l'Hôtel de-Ville.

79

Veut rétablir l'ordre dans les Finances , établit en conséquence un Conseil de Finances , dont M. le Duc de Noailles est Président.

81

Visa de M. le Pelletier Desforts, donne  
1715. ne

ne une belle opération  
de Finance pour la ré-  
duction de près d'un  
milliard de dettes. . 82

Différens Conseils qu'on  
donne à ce sujet à M. le  
Régent. *Idem*

'Avant que de passer à l'exé-  
cution de ces projets, M.  
le Regent forme le plan  
de la Taille proportion-  
nelle pour bannir du sein  
des campagnes l'injustice  
& les haines person-  
nelles. 84

La France conçoit les es-  
pérances les plus flat-  
teuses de la Régence. 86

Etablissement d'une Cham-  
bre de Justice. 87.

Les rapines & l'excès du  
faste

- faste des Financiers en  
 sont la cause. 88
- Le peuple témoigne sa joie  
 de voir le Financier vété  
 à son tour. 90
- Les Politiques au contraire  
 ont raison de mal augu-  
 rer de cet établissement. 91
- La sévérité de cette Cham-  
 bre fait trembler la moi-  
 tié de la France. 92
- On commence à s'apperce-  
 voir que la recherche  
 trop exacte des Finan-  
 ciers, suspend le crédit,  
 la confiance & la circu-  
 lation. 95
- Le Ministère veut y remé-  
 dier en se déclarant Pro-  
 tecteur du Commerce &  
 de l'Industrie. 98
- Banque de Law sous la  
 forme

forme d'un établissement  
particulier.

98

Cette Banque devenue  
Royale, change en un  
instant la face de la Mo-  
narchie.

99

L'exactitude de la Banque  
à payer comptant les  
Billets lui attire un cré-  
dit prodigieux.

101

Le premier succès porte  
ombrage aux Puissan-  
ces de l'Europe.

102

Histoire de Law, ses pro-  
jets, sa bonne & mauvai-  
se fortune; il sort d'An-  
gleterre, de Savoye, est  
chassé de Paris par M.  
d'Argenson, devient  
Ministre.

103

Etablissement de la Com-  
pagnie

- pagnie d'Occident de-  
 puis des Indes. 104
- Les Actions de cette Com-  
 pagnie ne furent d'abord  
 que de 500 livres. 108
- Arrêt du Conseil qui réu-  
 nit à la Compagnie d'Oc-  
 cident celle des Indes  
 Orientales & celle de la  
 Chine. 109
- Les Actions montent au  
 pair de l'argent , les  
 Etrangers veulent parti-  
 ciper aux succès de la  
 Banque. 110
- La Banque devient dépo-  
 sitaire des revenus du  
 Roi ; la frénésie s'em-  
 pare alors des esprits  
 pour pouvoir y placer  
 son argent. 111.
- Law est étonné lui-même  
 de

de la rapidité & du progrès de son Systême. 113

L'action de 500 livres parvient jusqu'à 18000 liv. 113

L'Etat se trouve forcé à soutenir les Actions. 114

La multiplication des Billets, & l'achapt imprudent d'Actions que fit la Banque cause sa ruine. 115

Autres causes de la chute du Systême. 116

Law est obligé de quitter la France, & la laisse dans un état plus déplorable que lorsqu'il y étoit entré. 119

La Noblesse se trouve dépouillée de ses terres & des hommes nouveaux en sont les possesseurs. 120

Un des plus grands maux du

du Systême fut d'avoir  
introduit un luxe incon-  
nu à nos Ayeux. 121

La cause de ce malheur fut  
une espèce de nécessité. 122

Il ne reste aux particuliers  
pour toute richesse que  
du papier sans valeur. 124

M. le Pelletier Desforts. 129

Ministère de M. le Pelletier  
de la Houffaye. 133

Il fait son possible pour ré-  
tablir les Affaires du  
Royaume. 135

M. le Régent assemble un  
Grand Conseil, pour dé-  
libérer, sur la masse des  
effets de toute nature,  
dont le Public est inondé 137

Visa de 1721. Les bons &  
mauvais effets qu'il pro-  
duisit. 138. & *suiv.*

Plaisanterie

- Plaisanterie sur le Visa de  
1721. & sur la Généa-  
logie du Systême. 140
- M. le Duc d'Orléans pro-  
jette de gouverner à l'a-  
venir les Finances sui-  
vant les principes de M.  
Colbert. 147
- De corriger les abus qui se  
trouvent dans la régie des  
Finances. 148
- De ne ramener que par  
degrès, les espèces à leur  
ancienne valeur. 148
- Réflexions de nos meilleurs  
Auteurs sur les Mon-  
noyes, appuyées d'exem-  
ples frappans. 149
- Reflexions de M. le Duc  
d'Orléans sur le Systême  
de Law. 154

Q La

[186]

La mort l'enleve au milieu de ses projets.	156
La France commence à se relever de ses malheurs sous le Ministère de M. Dodun.	158
Réflexions sur le but de l'Ouvrage.	159
Le Ministre des Finances est l'ame de l'Etat.	160
Ebauche du Portrait d'un vrai Ministre des Finances.	161

*Fin de la Table des Matieres.*







D. 4.5 / 2.8 / 50.7





